



Partie 3 du document de consultation pour le lot 23 : Résumés d'espèces

Criquet énigmatique



Photo: © James Miskelly

Nom scientifique

Oedaleonotus enigma

Taxon

Arthropodes

Statut du COSEPAC

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

BC

Justification de la désignation

La présence de ce criquet au Canada n'est connue que dans une très petite zone près d'Osoyoos, en Colombie Britannique, où il occupe l'un des habitats de prairies les plus chauds et les plus secs du pays. L'espèce est en péril à cause des projets de développement résidentiel, et la qualité de son habitat ne cesse de se dégrader sous l'effet des activités récréatives (camping non réglementé et utilisation de véhicules tout terrain) et de l'accumulation de déchets.

Description et importance de l'espèce sauvage

On reconnaît le criquet énigmatique adulte grâce à trois traits distinctifs : une étroite bande (ou

collier) blanche à crème bien visible sur le bord antérieur du pronotum; un motif en chevrons brun foncé séparés de lignes brun clair sur le fémur postérieur; un tibia postérieur bleu. Les adultes présentent un dimorphisme alaire; les ailes antérieures rigides, dont l'aspect rappelle le cuir, peuvent être courtes (chez les individus incapables de voler) ou longues (chez les individus capables de voler). La proportion de ces deux formes d'ailes varie d'une année à l'autre.

Le criquet énigmatique intéresse les entomologistes en raison de sa rareté et de son association étroite avec les communautés écologiques à purshie tridentée et à armoises du sud de l'Okanagan.

Répartition

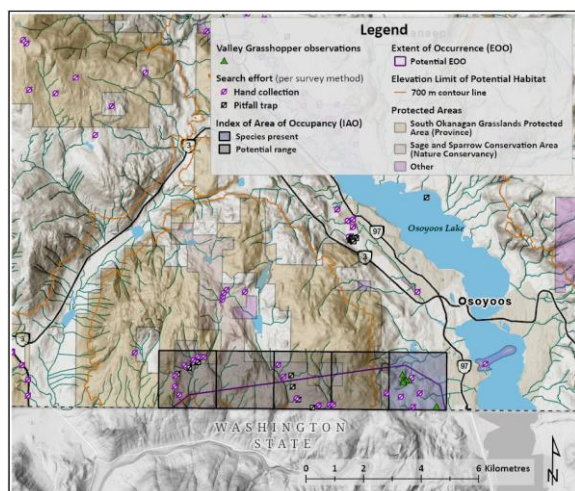
Le criquet énigmatique est présent dans l'ouest de l'Amérique du Nord, du sud de la Colombie-Britannique au nord du Mexique, en passant par l'État de Washington, l'Oregon, l'Idaho, le Montana, le Nevada et la Californie. Une sous-population possiblement disjointe est également présente en Utah. Au Canada, l'aire de répartition du criquet énigmatique est plutôt restreinte, puisque l'espèce n'est présente que dans l'extrême sud de la Colombie-Britannique. On a confirmé la présence d'une sous-population résidente sur des terres provinciales sans titre (Osoyoos West Bench) adjacentes à la frontière avec les États-Unis.

Le criquet énigmatique a été observé pour la première fois au Canada dans des pièges à fosse en 2010, et les mentions les plus récentes proviennent de collectes manuelles réalisées en 2023. Les relevés au moyen de pièges à fosse (2013, 2023), les collectes manuelles de criquets le long de transects aléatoires (2021, 2023) et les collectes fortuites dans l'aire de répartition et l'habitat potentiels de l'espèce au Canada n'ont pas permis de découvrir d'autres sous-populations. Des sous-populations sont probablement présentes dans l'aire protégée South Okanagan Grasslands et dans l'aire de conservation Sage and Sparrow, voisines d'Osoyoos West Bench, mais l'habitat qui s'y trouve n'a fait l'objet que de relevés partiels.



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada



Traduction des toponymes et de la légende :

Osoyoos Lake = Lac Osoyoos

Washington state = état de Washington

Valley Grasshopper observations = Observations de criquet énigmatique

Search effort (per survey method) = Effort de recherche (par méthode utilisée pendant l'étude sur le terrain)

Hand collection = Collecte à la main

Pitfall trap = Piège à fosse

Index of Area of Occupancy (IAO) = Indice de zone d'occupation

Species present = Espèce présente

Potential range = Aire de répartition potentielle

Extent of Occurrence (EOO) = Zone d'occurrence

Potential EOO = Zone d'occurrence potentielle

Elevation Limit of Potential Habitat = Limite d'élévation de l'habitat potentiel

700 m contour line = Ligne de contour de 700 m

Protected Areas = Aires protégées

South Okanagan Grasslands Protected Area (Province) = Aire protégée de South Okanagan Grasslands (province)

Sage and Sparrow Conservation Area (Nature Conservancy) = Aire de conservation Sage and Sparrow (Conservation de la Nature)

Other = Autre

Carte de l'aire de répartition canadienne connue et potentielle du criquet énigmatique (*Oedaleonotus enigma*), illustrant les carrés de 2 km de côté ayant servi au calcul de l'indice de zone d'occupation et le polygone de l'étendue de la zone d'occurrence potentielle. Carte préparée par Alain Filion (Secrétariat du COSEPAC).

Source : COSEPAC. 2024. SOUS PRESSE. Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur le criquet énigmatique (*Oedaleonotus enigma*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa, xiii + 50 p.

Habitat

Le criquet énigmatique habite les zones de basse altitude (moins de 700 m) de la zone biogéoclimatique à graminées cespiteuses — variante très sèche et chaude de l'Okanagan

(BGxh1), qui renferme certains des milieux les plus chauds et les plus secs du pays. Les arbustes dominants sont l'armoise tridentée et la purshie tridentée, et on trouve aussi un peu de bigelovie à tiges blanches. Les principales herbacées et graminées sont l'agropyre à épi, l'oponce fragile, la stripe chevelue, la koelérie à crêtes, le pâturin de Sandberg et l'antennaire dimorphe.

Biologie

Le criquet énigmatique se développe selon un cycle vital annuel. Il hiverne au stade de l'oeuf (d'août/septembre à avril), puis l'éclosion et l'émergence des nymphes se produisent au début du printemps (avril/mai). Les nymphes se développent par métamorphose progressive; elles passent par six stades nymphaux de mai à août, puis atteignent alors le stade adulte. Les adultes sont actifs du début août à fin septembre, et c'est pendant cette période qu'ont lieu l'accouplement et la ponte.

Les nymphes de criquet énigmatique émergent de l'oeuf plus tôt que la plupart des autres espèces de criquets. Elles se développent lentement (probablement en raison des températures printanières plus fraîches) et leur cycle comporte plus de stades nymphaux que celui de la plupart des autres criquets, qui en compte généralement cinq. Les températures chaudes entraînent la production d'un plus grand nombre d'adultes à ailes courtes, alors qu'un plus grand nombre d'adultes à ailes longues sont produits par temps frais. L'espèce est un herbivore polyphage qui se nourrit de plantes herbacées, d'arbustes et, dans une moindre mesure, de graminées.

Taille et tendances des populations

On ne dispose d'aucun renseignement sur la taille ou les tendances de la population. Moins de dix spécimens ont été recueillis et conservés comme référence dans les musées. Les relevés réalisés depuis 2010 se sont concentrés sur la découverte de nouvelles sous-populations, l'étude du cycle naturel et la consignation de renseignements sur l'habitat. Les méthodes suivies ne permettent pas d'estimer la population.



Menaces et facteurs limitatifs

La plus grave menace — et la plus plausible — qui pèse sur le criquet énigmatique est la possibilité de disparition de la propriété d'Osoyoos West Bench au cours des dix prochaines années en raison du développement urbain. Les autres menaces sont notamment la sécheresse attribuable aux changements climatiques ainsi que la perte, la dégradation et la fragmentation cumulées de cette propriété et des milieux voisins en raison de la conduite intensive de véhicules tout-terrain, du camping de longue durée et de l'accumulation de déchets. Les menaces qui pèsent sur les terres privées voisines d'Osoyoos West Bench et sur celles situées à moins d'un kilomètre de la propriété comprennent notamment la perte d'habitat, attribuable à la conversion des milieux naturels en terres agricoles et à l'intensification des activités agricoles (p. ex., la conversion des cultures fruitières en vignobles).

Protection, Statut et classements

Le criquet énigmatique n'est pas inscrit comme espèce en péril et n'est pas protégé par les lois provinciales ou fédérales. Sa présence a été confirmée à Osoyoos West Bench, une grande parcelle de terre provinciale sans titre. L'ensemble de la propriété d'Osoyoos West Bench est comprise dans une zone visée par une manifestation d'intérêt (notation of interest) et une réserve au titre de l'article 16 du *Land Act* de la Colombie-Britannique, qui sont des régimes fonciers indiquant au gouvernement et aux autres titulaires de droits d'occupation (ou aux éventuels titulaires ou promoteurs) que cette parcelle présente un intérêt à des fins de protection de l'environnement et de conservation. Ces régimes fonciers ne protègent toutefois pas le terrain contre la vente, la location ou l'aménagement. Osoyoos West Bench se trouve également dans les limites projetées de la réserve de parc national South Okanagan, mais tant que le parc n'est pas effectivement créé, ce statut n'offre aucune protection officielle. La cote de conservation à l'échelle mondiale est G5 (en sécurité), et les cotes de conservation à l'échelle du Canada et de la Colombie-Britannique sont respectivement N1 et S1 (gravement en péril dans les deux cas). Aucune activité de conservation ne cible cette espèce en particulier.

Source : COSEPAC. 2024. SOUS PRESSE.
Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur le criquet énigmatique (*Oedaleonotus enigma*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa, xiii + 50 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante:

<https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à Enviroinfo@ec.gc.ca.



Hétérodermie à dessous blanchâtre



Photo: © Samuel Brinker

Nom scientifique

Heterodermia hypoleuca

Taxon

Lichens

Statut du COSEPAC

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

ON, QC, NB

Justification de la désignation

Ce lichen arboricole rare est présent dans le sud du Canada, dans les provinces de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick. Il est étroitement associé à l'écorce alcaline de plusieurs espèces de feuillus, y compris des frênes, des ormes, des érables et des chênes. Les frênes des forêts humides, l'habitat de prédilection de l'espèce, affichent un taux de mortalité élevé à cause de l'agrite du frêne, un insecte non indigène. Il est estimé qu'un déclin commençant dans le passé et se terminant dans le futur réduira la taille de la population de l'espèce de plus de 70 % au cours des 3 prochaines générations.

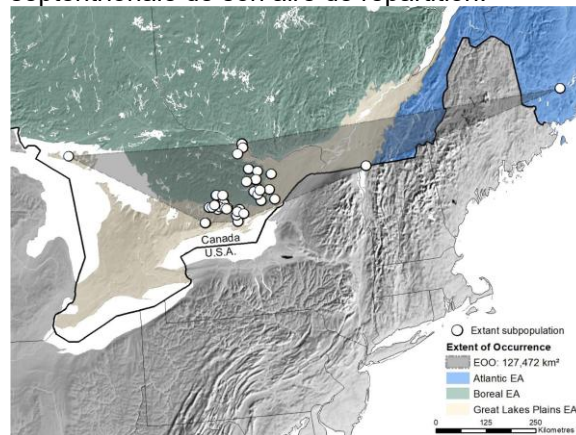
Description et importance de l'espèce sauvage

L'hétérodermie à dessous blanchâtre (*Heterodermia hypoleuca*) est un lichen foliacé, qui pousse sous forme de rosettes gris à gris-

bleu mesurant généralement 10 cm de largeur, mais atteignant parfois jusqu'à 25 cm. Elle pousse habituellement sur le tronc de feuillus matures. Les rosettes sont composées de lobes ramifiés d'une largeur de 1 à 3 mm, lâchement fixés sur l'écorce d'un arbre par un réseau de structures pâles à foncées, ressemblant à des racines (rhizines), qui couvrent le dessous blanc du lichen. Les organes de fructification (apothécies), produits sur la face supérieure, sont généralement en forme de coupe et comportent de nombreux lobules marginaux.

Répartition

L'hétérodermie à dessous blanchâtre est une espèce des climats tempérés à subtropicaux dont la répartition mondiale est très fragmentée. Elle est présente dans certaines parties de l'est et de l'ouest de l'Amérique du Nord ainsi que dans les basses terres et les régions montagnardes en Amérique centrale et du Sud, en Afrique et en Asie orientale. Aux États-Unis, son aire de répartition s'étend principalement des Appalaches jusqu'à l'écorégion d'Ozark vers l'ouest et jusqu'au bassin des Grands Lacs vers le nord. Au Canada, l'espèce, qui est présente dans certaines parties de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick, se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition.



Traduction de la légende:

U.S.A. = États-Unis

Extant subpopulation = Sous-population existante

Extent of Occurrence = Zone d'occurrence

EOO: 127,472 km² = Zone d'occurrence : 127 472 km²

Atlantic EA = AEN de l'Atlantique

Boreal EA = AEN boréale

Great Lakes Plains EA = AEN des plaines des Grands Lacs

Kilomètres = kilomètres

Carte des sous-populations existantes (cercles blancs ○) d'*Heterodermia hypoleuca* au



Canada (exception faite des sous-populations disparues du pays et des récoltes historiques pour lesquelles l'emplacement est vague ou remis en question), utilisée pour déterminer la zone d'occurrence (polygone gris) en fonction d'aires écologiques nationales (AEN; de l'Atlantique, boréale et des plaines des Grands Lacs).

Source : COSEPAC, 2025. SOUS-PRESSE. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'hétérodermie à dessous blanchâtre (*Heterodermia hypoleuca*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xiii + 66 pp.

Habitat

L'hétérodermie à dessous blanchâtre dépend entièrement des arbres hôtes sur lesquels elle pousse. Au Canada, ses arbres hôtes sont habituellement des espèces de feuillus de grande taille et de grande longévité, présents dans des régions de forêts décidues matures et productives, au substrat plus ou moins neutre à alcalin. Les individus de l'espèce poussent sur le tronc (et rarement sur les branches épaisses) d'arbres vivants à une hauteur allant de quelques centimètres à plus de 10 mètres au-dessus du sol, mais le plus souvent entre 1 et 5 mètres environ. Les frênes sont le principal substrat hôte de l'espèce, accueillant 74 % de la population, suivis des chênes, qui portent 21 % de celle-ci. L'habitat de l'espèce comprend des marécages calcaires matures à anciens, des forêts décidues renfermant des mares printanières ou de l'eau stagnante persistante et, rarement, des savanes de chêne à gros fruits de type alvar, près des rives des Grands Lacs.

Biologie

L'hétérodermie à dessous blanchâtre peut se reproduire par voie sexuée, au moyen d'ascospores, ou par voie asexuée, à partir de fragments qui se sont détachés du thalle principal. Les ascospores, qui ne contiennent que de l'ADN du champignon, sont libérées par les apothécies (organes de fructification) et sont transportées par le vent, l'eau et les animaux. Lorsque les conditions sont propices, les ascospores produisent des hyphes (filaments). Pour qu'un nouvel individu (lichen) se forme, ces hyphes doivent rencontrer une algue verte compatible sur une surface d'écorce convenable. Si l'habitat et les conditions sont convenables, les hyphes entourent l'algue et, avec d'autres microorganismes, comme des

bactéries et d'autres champignons, poussent ensemble pour créer un nouvel individu.

Taille et tendances des populations

La population canadienne dénombrée par échantillonnage sur le terrain est de 476 thalles répartis sur 144 arbres. Aux fins de l'évaluation, le nombre d'arbres hôtes a été utilisé comme équivalent-individu. Au total, 46 sous-populations ont été répertoriées, dont 36 sont considérées comme existantes. De ce nombre, 34 sous-populations sont en Ontario; 1 sous-population est au Québec; et 1 autre sous-population est au Nouveau-Brunswick. Environ 98 % des individus matures sont en Ontario, 2 %, au Québec et moins de 1 %, au Nouveau-Brunswick. On s'attend à un déclin de 21 % des individus matures et de 35 % des arbres hôtes d'ici 5 ans; les thalles seront perdus au fil de la détérioration de l'écorce d'arbres morts qui constituait un substrat. Au cours des 3 prochaines générations (30 à 90 ans), un déclin de 78 % des thalles matures et de 74 % des arbres hôtes (équivalents-individus) est prévu en raison du taux de mortalité de ces derniers. La population canadienne estimée est probablement plus élevée que ne le laissent supposer les dénombrements actuels. Selon les estimations, il pourrait y avoir de 580 à 900 thalles supplémentaires sur 190 à 270 frênes (équivalents-individus) sur des terres privées situées entre Peterborough et la rivière des Outaouais et vers le nord jusqu'à Pembroke. Toutefois, les taux de mortalité de ces individus pourraient atteindre près de 100 % d'ici 3 générations.

Menaces et facteurs limitatifs

L'impact global des menaces sur l'hétérodermie à dessous blanchâtre a été évalué comme étant très élevé – élevé. L'hétérodermie à dessous blanchâtre dépend entièrement de ses arbres hôtes pour sa survie à long terme. En tout, 107 frênes portant 351 individus matures seront perdus en raison des répercussions de l'agrile du frêne, ce qui représente une perte de 72 % de tous les arbres hôtes occupés et un déclin de 74 % du nombre d'individus matures. Seules cinq sous-populations existantes se trouvent exclusivement sur des substrats autres que le frêne et ne sont pas menacées par l'agrile du frêne. L'exploitation forestière et la récolte du



bois, la construction de routes ainsi que les sécheresses et les fortes tempêtes, causées par les changements climatiques, sont d'autres menaces importantes pour l'hétérodermie à dessous blanchâtre.

Protection, Statut et classements

À l'échelle mondiale, l'hétérodermie à dessous blanchâtre est cotée G5 (en sécurité). Elle a reçu la cote nationale et de situation générale N3 (vulnérable) au Canada, mais cette cote changera probablement à N2 après une révision en cours au Québec. Le Centre d'information sur le patrimoine naturel (Ontario) a attribué la cote S2 (en péril) à l'espèce, et le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec lui a attribué la cote S3 (vulnérable), mais celle-ci sera modifiée à S1-S2. L'espèce n'a pas encore reçu de cote au Nouveau-Brunswick. Elle n'est pas explicitement protégée par des lois fédérales ou provinciales, ni par des accords ou conventions internationaux. Treize sous-populations existantes se trouvent dans des parcs provinciaux et des réserves de conservation, ou dans des zones protégées privées ou gérées par le secteur privé.

Source : COSEPAC. 2025. SOUS-PRESSE.
Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'hétérodermie à dessous blanchâtre (*Heterodermia hypoleuca*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xiii + 66 pp.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante:

<https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à Enviinfo@ec.gc.ca.



Hélice dentifère



Photo: © Alison Smith

Nom scientifique

Neohelix dentifera

Taxon

Mollusques

Statut du COSEPAC

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

ON, QC

Justification de la désignation

Au Canada, cet escargot terrestre de grande taille (diamètre de la coquille de 2 à 2,5 cm) est présent dans au moins 6 sites de la forêt mixte mature, depuis Perth jusqu'au sud du parc provincial Algonquin, dans le sud de l'Ontario. Il a disparu du reste de son aire de répartition historique au Canada, qui s'étendait vers Hamilton, les environs d'Ottawa et la ville de Québec, où il était présent en grand nombre dans les années 1890. L'espèce vit généralement près des rochers sur les pentes et dans les ravins, mais on la trouve également sous les troncs d'arbres, dans la litière de feuilles épaisse. Les principales menaces sont les changements climatiques (en particulier les sécheresses et les variations des cycles de gel-dégel) et l'exploitation forestière, mais l'espèce est également sensible aux modifications de l'écosystème causées par les espèces envahissantes (notamment les lombrics et les limaces exotiques) et les feux de forêt. La

répartition restreinte de l'espèce, sa dispersion limitée, sa faible abondance dans les sites connus et les menaces persistantes la rendent susceptible de disparaître du Canada.

Description et importance de l'espèce sauvage

L'hélice dentifère (*Neohelix dentifera*) est un escargot terrestre de grande taille (diamètre de la coquille de 2 à 2,5 cm). Sa coquille est brun olive et son corps est d'un blanc nacré. Seules deux espèces du genre *Neohelix* sont présentes au Canada. L'hélice dentifère est décrite depuis longtemps comme l'un des grands escargots terrestres les plus rares de l'est de l'Amérique du Nord. Elle fait partie de la communauté vivant dans la litière et participe à la dégradation de celle-ci et à la formation subséquente du sol.

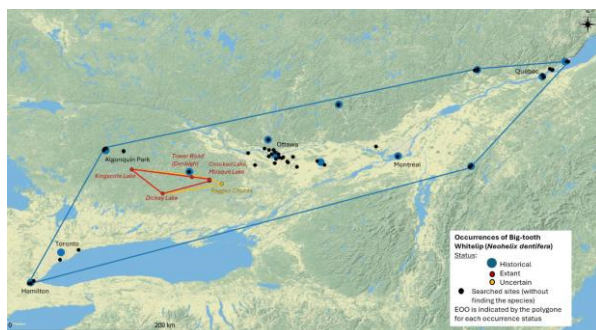
Répartition

Dans l'est des États-Unis, l'hélice dentifère est présente dans les Appalaches et les Adirondacks. Au Canada, elle se trouve à la limite nord de son aire de répartition mondiale. Par le passé, cette espèce répartie de façon hétérogène se trouvait dans des sous-populations de faible abondance le long du cours supérieur du fleuve Saint-Laurent et de la région des Grands Lacs, depuis l'île d'Orléans (Québec) jusqu'à Toronto (Ontario). Des mentions récentes proviennent du parc provincial Algonquin et de ses environs, en Ontario. Malgré de récentes activités de recherche importantes dans l'aire de répartition historique de l'espèce, seulement deux individus vivants et quatre coquilles ont été trouvés dans cinq sites en 2024. L'existence continue d'une occurrence de l'espèce dans le sud de l'Ontario d'après une mention datant des années 1990 est incertaine, car l'espèce n'a pas été trouvée lors des activités de recherche menées dans ce site en 2023.



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada



Traduction des toponymes et de la légende :

Algonquin Park = Parc Algonquin

Tower Road = Route Tower

Kingscote Lake = Lac Kingscote

Dickey Lake = Lac Dickey

Crooked Lake, Mosque Lake = Lac Crooked, lac Mosque

Occurrences of Big-tooth Whitelip (*Neohelix dentifera*) =
Occurrences de l'hélice dentifère (*Neohelix dentifera*)

Status = Statut

Historical = Historique

Extant = Existant

Uncertain = Inconnu

Searched sites (without finding the species) = Sites fouillés (sans
détection de l'espèce)

EOO is indicated by the polygon for each occurrence status =
La zone d'occurrence est indiquée par le polygone pour
chaque statut d'occurrence

Aire de répartition canadienne de l'hélice dentifère (*Neohelix dentifera*) englobant des sites historiques (points noirs) où l'espèce n'a pas été trouvée récemment malgré des recherches effectuées dans de nombreux sites à proximité de localités historiques (voir les tableaux 1 et 2). Étant donné que les coordonnées précises des mentions historiques sont inconnues, la zone générale est indiquée par un point bleu de plus grand diamètre avec un point noir au centre. Un site (mention de 1992 à Ragged Chutes) est actuellement considéré comme une occurrence INCERTAINE (point jaune). Il existe actuellement cinq sites où les occurrences sont EXISTANTES (points rouges, dont deux se chevauchent). Les polygones indiquent la zone d'occurrence d'après les mentions historiques (polygone bleu), les mentions actuelles EXISTANTES (polygone rouge) et les mentions actuelles EXISTANTES ainsi que la mention INCERTAINE (polygone jaune). Carte créée par Annegret Nicolai.

Source : COSEPAC, 2025. SOUS-PRESSE. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'hélice dentifère (*Neohelix dentifera*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xiv + 56 p.

Habitat

Aux États-Unis, l'hélice dentifère est associée à des sols acides et peu compacts de talus dans

des forêts exposées en haute altitude qui ne sont pas dominées par le chêne et le caryer. L'espèce vit généralement entre des pierres, mais on la trouve également sous des troncs d'arbres, dans la litière de feuilles épaisse. Lors de récentes activités de recherche au Canada, l'espèce a été observée dans des forêts mixtes sur des sols neutres à calcaires, principalement près de rochers sur des pentes et des ravins, mais n'a jamais été observée dans des plaines inondables.

Biologie

L'hélice dentifère est un escargot terrestre ovipare. L'accouplement et la ponte des oeufs ont probablement lieu deux fois par année, au printemps et à la fin de l'été. L'hibernation se déroule du début d'octobre à avril-mai. L'espèce peut atteindre la maturité sexuelle au bout de 2 ans et vivre de 5 à 10 ans. La durée d'une génération est estimée à 5 à 6 ans. La dispersion active pour la colonisation de nouvelles zones est lente.

Taille et tendances des populations

La taille de la population actuelle est inconnue. Un nombre important d'individus de l'hélice dentifère a été signalé près de la ville de Québec à la fin du XIXe siècle; malgré les nombreux relevés effectués à cette époque, le nombre d'individus présents ailleurs était faible. Même si l'aire de répartition de l'espèce au Canada semble vaste, l'hélice dentifère a toujours été une espèce rare et compte peu d'occurrences passées. Dans la plupart des sites occupés par le passé ayant récemment fait l'objet de recherches, l'habitat a été modifié (forêt visée par l'exploitation forestière dans le passé; il s'agit maintenant d'une forêt secondaire), perturbé (activité humaine passée ou actuelle) ou complètement perdu (urbanisé ou converti en terres agricoles), ce qui a probablement entraîné une perte de sous-populations et un déclin des effectifs. À l'heure actuelle, l'espèce n'est présente que dans quelques sites dans une aire de répartition restreinte en Ontario.

Menaces et facteurs limitatifs

Les principales menaces pesant sur l'espèce sont les changements climatiques et les phénomènes météorologiques violents (menace



no 11 de l'UICN), qui entraînent une augmentation de la fréquence des sécheresses et des phénomènes météorologiques extrêmes en hiver (p. ex. gel, tempêtes), ce qui accroît le taux de mortalité, et l'utilisation des ressources biologiques (menace no 5 de l'UICN, exploitation forestière). Une autre menace ayant un impact faible est la modification des systèmes naturels (menace no 7 de l'UICN) causée par les feux de forêt; les espèces envahissantes (menace no 7.3 de l'UICN) ont un impact inconnu.

Protection, Statut et classements

L'hélice dentifère n'est protégée par aucune loi, réglementation, coutume ou condition. Selon NatureServe, l'espèce est « apparemment en sécurité à en sécurité » à l'échelle mondiale (G4G5) et aux États-Unis (N5), mais « gravement en péril » (N1) au Canada. D'après les mentions antérieures, à l'échelle infranationale, l'espèce est « non classée » (SNR) au Québec, alors qu'elle est « gravement en péril » (S1) en Ontario. Bon nombre d'États aux États-Unis associés à des mentions de l'espèce n'ont pas évalué l'espèce ou lui ont attribué la cote « non classée », malgré des données récentes.

Source : COSEPAC. 2025. SOUS-PRESSE.
Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'hélice dentifère (*Neohelix dentifera*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xiv + 56 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante:
<https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à Enviroinfo@ec.gc.ca.



Sphaigne à feuilles rondes



Photo : © Marion Barbé

Nom scientifique

Sphagnum cyclophyllum

Taxon

Mousses

Statut du COSEPAC

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

NS

Justification de la désignation

Cette sphaigne de taille moyenne n'est connue au Canada que dans trois sites, à moins de 10 km les uns des autres, situés dans un seul bassin versant du sud ouest de la Nouvelle Écosse. Ces sites se trouvent à 700 km des sites les plus proches aux États-Unis. La capacité de dispersion de l'espèce est faible puisque la reproduction sexuée est rare et que la reproduction asexuée par fragmentation n'a jamais été observée. Moins de 250 individus ont été observés jusqu'à présent au Canada. L'espèce pousse dans des dépressions peu

profondes de trois tourbières ouvertes qui abritent chacune peu d'individus. Les menaces les plus importantes qui pèsent sur l'espèce sont la sécheresse causée par les changements climatiques et l'augmentation de la fréquence des feux. Un récent feu inattendu a touché un des sites, témoignant ainsi de l'importance de cette menace.

Description et importance de l'espèce sauvage

La sphaigne à feuilles rondes (*Sphagnum cyclophyllum* Sullivan) se démarque par sa rareté au Canada, l'espèce y atteignant la limite septentrionale de son aire de répartition géographique et n'y comptant que trois occurrences connues, proches l'une de l'autre. Son impressionnante capacité de rétention de l'eau a un effet important sur le régime hydrologique. L'espèce joue également un rôle important dans le cycle du carbone ainsi que dans la composition chimique et la microbiologie de l'habitat dans lequel elle vit.

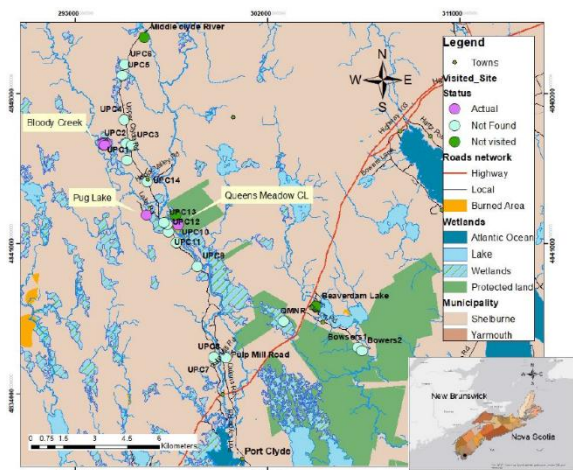
Répartition

La sphaigne à feuilles rondes est essentiellement endémique aux Amériques, une seule mention douteuse ayant été signalée en dehors de celles-ci, en Russie. Hormis l'occurrence de Russie, l'espèce a une aire de répartition fragmentée comportant des populations principalement situées le long de la côte est et du golfe du Mexique en Amérique du Nord, et en Colombie et au Brésil en Amérique du Sud. Il existe quelques sous-populations isolées à l'intérieur des terres, dans le Tennessee et dans les parties septentrionales des États de l'Alabama et de New York. Au Canada, la sphaigne à feuilles rondes compte une seule population connue, en Nouvelle-Écosse. Bien qu'il y ait des spécimens d'herbier et des observations provenant de la quasi-totalité de la côte atlantique des États-Unis, ceux-ci sont sporadiques, et l'espèce est considérée comme rare dans de nombreux États.



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada



Traduction des toponymes et de la légende :

Towns = Villes

Visited Site = Site visité

Status = Statut

Actual = Actuel

Not found = Non trouvé

Not visited = Non visité

Roads network = Réseau de routes

Highway = Autoroute

Local = Local

Burned Area = Zone brûlée

Wetlands = Zones humides

Atlantic Ocean = Océan Atlantique

Lake = Lac

Protected land = Terre protégée

Municipality = Municipalité

Carte de la répartition actuelle et historique de la sphaigne à feuilles rondes au Canada. Les sites de Middle Clyde River et du lac Beavertdam représentent les emplacements approximatifs de spécimens récoltés par Maass et déposés dans l'herbier NSMH, mais ces sites n'ont pas été visités dans le cadre des relevés de terrain de 2021. Le spécimen 10930 de l'herbier NSPM comporte « Middle Clyde River » comme localité, mais la description ne correspond pas à cet emplacement. QMNR, UPC 7 et UPC8 correspondent à l'emplacement approximatif de mentions historiques qui ont été visitées, mais où l'espèce n'a pas été trouvée. Carte créée par Maurane Bourgouin et Marion Barbé à partir de données d'herbier (UBC, Duke et Wolfgang Maass [Musée du Nouveau-Brunswick] et Centre de données sur la conservation du Canada atlantique) et de travaux de terrain réalisés en 2021. Note : Cette carte précède le feu de 2023 dans cette région (qui a été considéré par le COSEPAC pendant l'évaluation de l'espèce), mais au moment des consultations sur l'inscription, on s'attend à ce que les effets de ce feu sur la population aient été minimes et que cette carte demeure exacte.

Source : COSEPAC, 2024. SOUS-PRESSE. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la sphaigne à feuilles rondes (*Sphagnum cyclophyllum*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. Xii + 57 p.

Habitat

Dans son aire de répartition, la sphaigne à feuilles rondes préfère les savanes herbeuses ouvertes, les landes à pins et autres pinèdes, ainsi que les bords des fossés situés le long de chemins sableux et submergés pendant une partie de l'année. Elle pousse également dans des tourbières ouvertes ou semi-ouvertes, dans des dépressions qui s'assèchent en été. Au Canada, elle a été récoltée dans des dépressions asséchées de tourbières ombrotrophes ouvertes et dans des fossés submergés.

Dans la majeure partie de son aire de répartition, cette sphaigne semble dépendre de légères perturbations du substrat et se rencontre sur des sols récemment exposés et dans des types de végétation soumis aux incendies, notamment les savanes herbeuses et les pinèdes.

Biologie

Les sphaignes, également appelées « tourbe », sont un groupe d'espèces de bryophytes communes qui poussent dans les milieux humides et sont considérées comme les « ingénieurs » des tourbières ombrotrophes et minérotrophes. Ce sont des espèces vivaces à croissance apicale indéterminée qui poussent de façon très dense, formant des buttes de faible hauteur ou des tapis.

L'espèce est dioïque, ce qui signifie que les organes mâles et femelles sont produits par des gamétophytes différents. Les capsules sont enfouies dans les feuilles, et la dispersion est donc peu efficace. Cependant, la reproduction sexuée est rare, et peu d'individus fertiles ont été observés dans l'ensemble de l'aire de répartition. La reproduction végétative par fragmentation semble être son principal mode de reproduction.

Les fragments végétatifs de la sphaigne à feuilles rondes seraient principalement dispersés de façon passive, par le vent ou par l'eau. Il est aussi possible que l'espèce soit dispersée par des animaux, mais il n'y a aucune mention répertoriée de ce phénomène.



Taille et tendances des populations

Aucune information n'est disponible sur les tendances de la population de la sphaigne à feuilles rondes en Amérique du Nord. La population canadienne se compose de trois occurrences, toutes situées dans le comté de Shelburne, en Nouvelle-Écosse, qui occupent une superficie de 0,2 à 124 m² selon le site. Suivant l'occurrence, les colonies se trouvent dans une ou plusieurs dépressions, où l'espèce représente une proportion variable de la couverture végétale; l'espèce y va d'abondante (85 % de la couverture) à rare (seulement quelques individus dans la dépression). La sphaigne à feuilles rondes pousse généralement en petites colonies qui ne s'étendent pas plus loin que la dépression qu'elles occupent.

Menaces et facteurs limitatifs

Les changements climatiques sont la principale menace pesant sur la sphaigne à feuilles rondes, en raison de la diminution de l'abondance des tourbières associée à la sécheresse au niveau régional, ou à cause des vastes incendies de forte intensité qui pourraient détruire l'ensemble des colonies au Canada, compte tenu de leur répartition groupée. Les activités récréatives peuvent constituer une menace pour les colonies de la sphaigne à feuilles rondes, et sont même susceptibles de les détruire dans les sites les plus touchés. L'utilisation intensive de VTT a été observée dans deux des trois sites connus au Canada. Les facteurs limitatifs comprennent la faible plage de tolérance en matière d'habitat de l'espèce, sa tolérance environnementale limitée, la rareté de sa reproduction sexuée et sa capacité de dispersion limitée.

Protection, Statut et classements

La sphaigne à feuilles rondes ne bénéficie d'aucune protection au niveau international ni dans la plupart des États où elle est présente. Au niveau mondial, elle est classée dans la catégorie « vulnérable » (G3). Elle est présente dans 12 États des États-Unis et est considérée comme vulnérable dans le New Jersey (S3), en Géorgie (S3) et au Mississippi (S3), et apparemment en sécurité en Virginie (S4?). Au Canada et dans la province de Nouvelle-Écosse, où se trouve la seule population connue,

l'espèce est désignée comme « gravement en péril » (N1?, S1?).

Source : COSEPAC. 2024. SOUS-PRESSE.
Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la sphaigne à feuilles rondes (*Sphagnum cyclophyllum*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. Xii + 57 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante:
<https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à Enviroinfo@ec.gc.ca.



Bécassin roux de la sous- espèce *caurinus*



Photo: © Samuel Denault

Nom scientifique

Limnodromus griseus caurinus

Taxon

Oiseaux

Statut du COSEPAC

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

YT, BC

Justification de la désignation

Au Canada, cet oiseau de rivage de taille moyenne se reproduit uniquement dans le sud du Yukon et le nord-ouest de la Colombie Britannique. Il y niche presque exclusivement dans des tourbières minérotrophes réticulées calcaires. Il migre vers le sud pour passer l'hiver le long de la côte du Pacifique, depuis la Californie jusqu'en Amérique du Sud. Cette espèce est confrontée à plusieurs menaces, notamment la perte croissante d'habitat d'hivernage due à plusieurs causes; les perturbations attribuables aux chiens et aux activités récréatives dans les haltes migratoires et les sites d'hivernage; les effets de la pollution sur les oiseaux et leurs proies; les répercussions des changements climatiques et de l'augmentation des feux de forêt dans les sites de reproduction. La population canadienne compte, selon les estimations, de 1 000 à 3 000 individus matures, voire moins, et les activités de suivi laissent croire à un déclin abrupt de la

population de plus de 50 % au cours des 3 dernières générations.

Description et importance de l'espèce sauvage

Le Bécassin roux est un oiseau de rivage trapu de taille moyenne, dont les parties supérieures brunes sont généralement marbrées et mouchetées de blanc crème, et dont la poitrine est orangée-rouge pendant la période de reproduction. Le bec, presque deux fois plus long que la tête, est droit et gris foncé, et les pattes jaunâtres sont robustes et relativement courtes. Le Bécassin roux migre sur de longues distances et peut parcourir jusqu'à 15 000 km aller-retour entre ses lieux de reproduction et d'hivernage. Il est chassé comme gibier dans les Caraïbes et le nord de l'Amérique du Sud.

La ségrégation spatiale qui caractérise les aires de reproduction, de migration et d'hivernage des populations connues indique que le Bécassin roux peut être divisé en deux unités désignables (UD), soit les populations *caurinus* et *hendersoni/griseus*, selon la sous-espèce et le complexe de sous-espèces *L. g. caurinus* et *L. g. hendersoni/griseus*, respectivement. Il y a une forte inférence selon laquelle chacune des populations *caurinus* et *hendersoni/griseus* possède des caractères héréditaires distincts, notamment des voies migratoires fortement différenciées ainsi que des haltes migratoires et des lieux de reproduction et d'hivernage distincts. Par conséquent, les deux populations de Bécassins roux présentes au Canada sont considérées comme distinctes et importantes sur le plan de l'évolution, et sont donc évaluées comme deux UD distinctes.

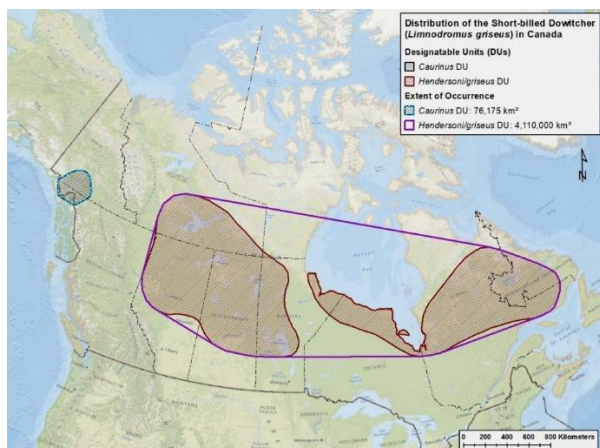
Répartition

Le Bécassin roux se reproduit principalement dans la forêt boréale du Canada et de l'Alaska. Au Canada, l'espèce est présente depuis la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'est. Les individus de l'UD *caurinus* se reproduisent dans le sud-ouest du Yukon et le nord-ouest de la Colombie-Britannique. Cette population est associée à des sites d'hivernage situés le long de la côte du Pacifique, depuis la Californie jusqu'au sud du Pérou.



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada



Traduction de la légende :

Distribution of the Short-billed Dowitcher (*Limnodromus griseus*)

in Canada = Aires de répartition du Bécassin roux

(*Limnodromus griseus*) au Canada

Designatable Units (DUs) = Unités désignables (UD)

Caurinus DU = UD caurinus

Hendersoni/griseus DU = UD hendersoni/griseus

Extent of Occurrence = Zone d'occurrence

Caurinus DU: 76,175 km² = UD caurinus : 76 175 km²

Hendersoni/griseus DU: 4,110,000 km² = UD hendersoni/griseus :
4 110 000 km²

Carte des aires de reproduction canadiennes du Bécassin roux, utilisée pour calculer la zone d'occurrence de chaque UD au Canada (voir la légende; sources d'information consultées pour estimer les aires de reproduction : Consortium Gauthier et Guillemette – G.R.E.B.E., 1991; Smith, 1996; Sinclair et al., 2003; Burke et Sutherland, 2007; FAN, 2007; Fraser, 2015; Artuso, 2018; Québec Breeding Bird Atlas, 2020; Saskatchewan Breeding Bird Atlas, 2020; Fink et al., 2023; eBird, 2024; Haché, données inédites). Dans la plupart des provinces et des territoires, les aires de reproduction dans le nord de la forêt boréale sont approximatives parce que l'information disponible est limitée.

Source : COSEPAC, 2024. SOUS-PRESSE. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Bécassin roux (*Limnodromus griseus*), sous espèce caurinus (*Limnodromus griseus caurinus*) et hendersoni/griseus (*Limnodromus griseus hendersoni/griseus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xviii + 96 p.

Habitat

Le Bécassin roux niche principalement dans les tourbières minérotrophes de la forêt boréale, plus particulièrement dans de grandes tourbières présentant des zones de végétation aquatique émergente (p. ex. carex) et de nombreux étangs et bassins peu profonds, entrecoupés d'arbustes et de petits conifères. En hiver, le Bécassin roux préfère les milieux

humides côtiers comme les estuaires, les lagunes, les vasières et les bordures des mangroves.

Biologie

Le Bécassin roux est monogame et ne défend qu'une petite zone autour du nid, puis autour des jeunes une fois que ceux-ci ont quitté le nid. Les adultes arrivent dans les lieux de reproduction à la mi-mai, et l'incubation commence au début juin. Le nid est une simple dépression sur un substrat sec. La femelle pond habituellement quatre oeufs, et la période d'incubation de trois semaines commence entre la mi-mai et la mi-juin. Les jeunes, précoces, quittent le nid peu après l'éclosion, et le mâle assure l'élevage durant 14 jours en moyenne. Le Bécassin roux produit une seule couvée par année. L'âge à la première reproduction est de un an, et la durée d'une génération est estimée à quatre ans. Dans les lieux de reproduction et d'hivernage et dans les haltes migratoires, l'espèce se nourrit principalement d'invertébrés aquatiques comme des mollusques, des vers et des crustacés.

Taille et tendances des populations

Selon les estimations publiées, la population canadienne de l'UD caurinus compterait environ 15 000 individus matures. Ces estimations sont toutefois fondées sur des relevés effectués dans les années 1980 et 1990. Des relevés réalisés dans les années 2020, mais dont les résultats n'ont pas été publiés, donnent à penser que les effectifs de la population de *L. g. caurinus* au Canada seraient beaucoup plus faibles, et on estime maintenant qu'elle compte entre 1 000 et 3 000 individus matures, voire moins.

Des données sur les tendances de l'UD caurinus ne sont disponibles que pour un seul site situé sur la côte nord de l'État de Washington, près de la frontière canadienne, qui a fait l'objet de relevés dans le cadre du Recensement international des oiseaux de rivage (RIOR). De 2007 à 2019, cette UD a affiché un déclin dépassant 7 % par année, ce qui représente un déclin d'au moins 59 % sur 3 générations. Cela concorde avec les résultats d'autres études menées sur l'UD caurinus, par exemple, un déclin de plus de 90 % a été observé en Alaska entre 1990 et 2010, et les effectifs de bécassins (Bécassins à long bec et Bécassins roux



combinés) qui migrent le long de la côte du Pacifique ont diminué de 4 % par année de 2013 à 2023, ce qui correspond à un déclin de 39 % sur 3 générations.

Menaces et facteurs limitatifs

De multiples menaces et facteurs limitatifs en interaction les uns avec les autres ont probablement entraîné le déclin de la population de Bécassins roux. L'un de ces facteurs est le faible taux de reproduction annuel de l'espèce, qui ne produit qu'une seule couvée comptant un maximum de quatre oeufs. Pour les deux UD, les menaces les plus importantes sont la perte et la dégradation des milieux humides et d'autres habitats dans les haltes migratoires, dans les lieux d'hivernage et, de plus en plus, dans les lieux de reproduction. L'espèce est aussi exposée aux effets des changements climatiques et aux phénomènes météorologiques violents dans les lieux de reproduction et d'hivernage et pendant la migration.

Protection, Statut et classements

En 2024, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a reclassé le Bécassin roux, qui était considéré comme une « préoccupation mineure », dans la catégorie « vulnérable ». Au Canada, NatureServe considère le Bécassin roux comme étant vulnérable à titre d'espèce nicheuse et comme étant apparemment non en péril à titre d'espèce migratrice (N3N4B, N4N5M). À titre d'espèce nicheuse, le Bécassin roux est « gravement en péril » au Yukon et en Colombie-Britannique (S1 et S1S2, respectivement), et « vulnérable » (S3) dans la plupart des autres provinces où il est classé. En Alaska, la cote « II Red » de l'Alaska Species Ranking System a été attribuée à la population de *L. g. caurinus*. Au Canada, le Bécassin roux, ses nids et ses oeufs sont protégés en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants*, et l'espèce est également protégée en vertu de lois semblables dans certaines provinces. Une petite partie (environ 3 %) de l'habitat de reproduction convenable (c.-à-d. les milieux humides des régions boréales et les vasières côtières) au Canada est protégée par des parcs nationaux ou provinciaux, des refuges d'oiseaux migrants ou des réserves nationales de faune. À l'extérieur de l'aire de reproduction de

l'espèce, un réseau de haltes migratoires clés qui sont jugées d'importance nationale ou internationale pour les oiseaux de rivage, dont le Bécassin roux, est établi dans les Amériques selon diverses désignations de conservation, notamment le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental (RRORHO) et le programme des zones importantes pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité (ZICO) de BirdLife International.

Source : COSEPAC. 2024. SOUS-PRESSE. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Bécassin roux (*Limnodromus griseus*), sous espèce *caurinus* (*Limnodromus griseus caurinus*) et *hendersoni/griseus* (*Limnodromus griseus hendersoni/griseus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xviii + 96 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante:

<https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à Enviroinfo@ec.gc.ca.



Jonc à fruits courts



Photo: © Ryan Morin

Nom scientifique

Juncus brachycarpus

Taxon

Plantes vasculaires

Statut du COSEPAC

En voie de disparition

Aire de répartition canadienne

ON

Justification de la désignation

Ce grand jonc vivace possède une aire de répartition très restreinte au Canada, où on ne le trouve que dans des parcelles restantes de prairies à herbes hautes à Windsor, en Ontario. La population canadienne ne compte plus que 130 tiges florifères dans deux sites existants.

Par le passé, cette plante a perdu son habitat au profit de l'agriculture, du développement résidentiel et de l'infrastructure de transport. Elle continue d'être menacée par la dégradation de l'habitat causée par les plantes envahissantes et la suppression des incendies.

Description et importance de l'espèce sauvage

Le jonc à fruits courts (*Juncus brachycarpus*) est un jonc vivace relativement grand dont la répartition est très localisée au Canada. L'inflorescence est une panicule de 1 à 10 capitules sphériques denses portant chacune 30 à 100 fleurs. Les capsules issues des fleurs fécondées sont brunes et ne dépassent pas la longueur des tépales. Les graines n'ont pas d'appendice en forme de queue, ce qui distingue l'espèce de certaines autres du même genre. L'espèce fait partie d'un assemblage résiduel de plantes vasculaires présentes dans la prairie à herbes hautes, un écosystème autrefois plus répandu dans le sud de l'Ontario, mais qui a été considérablement réduit par l'agriculture et le développement urbain.

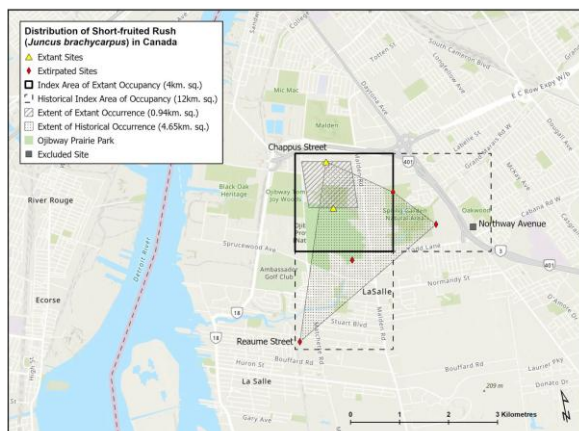
Répartition

Le jonc à fruits courts est présent dans une grande partie de l'est des États-Unis, mais au Canada, on ne le trouve qu'à Windsor, en Ontario. L'espèce a besoin d'un habitat particulier et n'a été observée que dans les vestiges de prairies à herbes hautes qui dominaient autrefois la région, mais qui ont été réduites à une fraction de leur étendue antérieure. Au Canada, l'espèce est actuellement présente dans de petites parcelles restantes d'habitat convenable, dont la plus grande est le complexe de prairies Ojibway, situé dans la Ville de Windsor.



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada



Traduction des toponymes et de la légende :
Distribution of Short-fruited Rush (*Juncus brachycarpus*) in Canada = Distribution du jonc à fruits courts (*Juncus brachycarpus*) au Canada
Extant Sites = Sites où l'espèce est présente
Extirpated Sites = Sites où l'espèce est disparue
Index Area of Extant Occupancy (4km. sq.) = Indice de la zone d'occupation actuelle (4km²)
Historical Index Area of Occupancy (12km. sq.) = Indice de la zone d'occupation historique (12km²)
Extent of Extant Occurrence (0.94km. sq.) = Étendue de la présence actuelle (0.94km²)
Extent of Historical Occurrence (4.65km. sq.) = Étendue de la présence historique (4.65km²)
Ojibway Prairie Park = Parc provincial Ojibway Prairie
Excluded Site = Site exclu

Zone d'occurrence et IZO des sites abritant l'espèce (carte produite par le Secrétariat du COSEPAC en 2024).

Source : COSEPAC, 2024, SOUS PRESSE. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le jonc à fruits courts (*Juncus brachycarpus*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xiii + 30 p.

Habitat

Au Canada, le jonc à fruits courts est une espèce spécialiste en matière d'habitat qui n'est présente que dans des habitats de prairie humide-mésique ou mésique.

Aux États-Unis, le jonc à fruits courts est présent dans divers types d'habitats ouverts, notamment des prairies humides de plaine lacustre ou des dépressions sableuses inondées de façon saisonnière, souvent en association avec des espèces rares.

Biologie

Le jonc à fruits courts est un jonc vivace qui se reproduit par voie asexuée au moyen de rhizomes et par voie sexuée au moyen de graines. Les graines sont contenues dans un

fruit appelé une capsule, qui persiste souvent tout l'hiver.

Taille et tendances des populations

Les travaux sur le terrain entrepris en 2022 ont permis de dénombrer 154 individus dans trois sites. Dans un de ces sites (avenue Northway), les individus sont issus de plaques de végétation transplantées à partir d'un site de prairie dans le cadre d'un projet de restauration. Ainsi, conformément aux lignes directrices du COSEPAC, le site de l'avenue Northway n'est pas visé par les critères quantitatifs de la présente évaluation. À l'heure actuelle, 130 individus connus sont présents dans les deux autres sites existants. L'espèce n'a pas été retrouvée dans quatre sites qui l'abritaient auparavant, de sorte qu'elle est considérée comme disparue de ces sites. L'abondance du jonc à fruits courts avant l'arrivée des Européens ou avant la conversion à grande échelle de prairies et savanes à herbes hautes en terres agricoles dans le sud de l'Ontario est inconnue. La plupart des mentions vérifiées de l'espèce au Canada ne comprennent pas de dénombrement des individus et se limitent à une estimation très approximative. Il n'existe aucune estimation historique de la population de l'espèce au Canada.

Menaces et facteurs limitatifs

Les espèces envahissantes sont considérées comme une menace grave et plausible pour la survie du jonc à fruits courts au Canada. L'espèce a disparu de plusieurs sites en raison de l'empiétement du roseau commun. L'oléastre à ombelles gagne du terrain dans le secteur, et on croit qu'il altère l'habitat du jonc à fruits courts.

La suppression des incendies constitue également une grande menace, car les sites sont entourés de quartiers résidentiels. Des brûlages dirigés effectués dans tous les sites existants contribuent au maintien de l'intégrité de l'écosystème à herbes hautes. Le caractère résidentiel du secteur limite les brûlages. Une intervention humaine continue pourrait donc être nécessaire pour préserver l'habitat existant.

Les activités récréatives humaines sont considérées comme une menace à faible impact qui persiste dans certains sites : des véhicules



tout-terrain y sont utilisés et pourraient écraser des joncs à fruits courts.

Protection, Statut et classements

Le Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario (CDSEPO) n'a pas encore évalué la situation du jonc à fruits courts. NatureServe a attribué à l'espèce la cote de conservation N1 (gravement en péril) au Canada et la cote S1 (gravement en péril) en Ontario. L'espèce est cotée S1 dans l'État de New York, au New Jersey, en Pennsylvanie et en Virginie-Occidentale, S1S2 (gravement en péril à en péril) au Michigan, où elle bénéficie de certaines mesures de protection, et S2? (en péril?) en Caroline du Nord.

Le parc provincial Ojibway Prairie est désigné comme réserve naturelle en vertu de la *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* (2006) et continuera d'offrir un habitat à cette espèce. Les autres sites se trouvent sur des terres publiques gérées par le ministère des Transports de l'Ontario.

Source : COSEPAC. 2024. SOUS PRESSE.
Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le jonc à fruits courts (*Juncus brachycarpus*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xiii + 30 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante:

<https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à Enviinfo@ec.gc.ca.



Bécassin roux *hendersoni/griseus*



Photo: © Samuel Denault

Nom scientifique

Limnodromus griseus hendersoni/griseus

Taxon

Oiseaux

Statut du COSEPAC

Menacée

Aire de répartition canadienne

NU, NT, AB, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL

Justification de la désignation

Cet oiseau de rivage de taille moyenne est endémique au Canada, où il se reproduit depuis les Territoires du Nord Ouest et l'Alberta jusqu'au nord ouest du Québec et au Labrador. Les individus migrent en passant par l'est et le centre de l'Amérique du Nord pour se diriger vers leurs sites d'hivernage le long des côtes de l'Atlantique et du golfe du Mexique, aux États Unis, et vers leurs sites d'hivernage le long de la côte des Caraïbes, en Amérique centrale et en Amérique du Sud. La plus grande menace qui pèse sur l'espèce est la chasse sportive et de subsistance dans la partie sud de l'aire d'hivernage; les autres menaces comprennent la perte accrue de l'habitat qui ne sert pas à la reproduction; les perturbations causées par les chiens et les activités récréatives dans les haltes migratoires et les sites sites qui ne servent pas à la reproduction; les effets de la pollution sur les oiseaux et leurs proies; les répercussions de

l'augmentation des feux de forêt et des changements climatiques dans les sites de reproduction. La population est estimée à environ 78 000 individus matures, mais il est à noter que cette estimation date d'au moins 25 ans. Selon les données du Relevé international des oiseaux de rivage, on observe un déclin avoisinant les 60 % sur 3 générations. Ce relevé ne couvre cependant que partiellement le centre du continent, où les tendances pourraient être différentes. L'espèce est désignée comme étant « menacée », car elle ne correspond pas à la définition d'espèce « en voie de disparition » (c. à d. risque immédiat de disparition).

Description et importance de l'espèce sauvage

Le Bécassin roux est un oiseau de rivage trapu de taille moyenne, dont les parties supérieures brunes sont généralement marbrées et mouchetées de blanc crème, et dont la poitrine est orangée-rouge pendant la période de reproduction. Le bec, presque deux fois plus long que la tête, est droit et gris foncé, et les pattes jaunâtres sont robustes et relativement courtes. Le Bécassin roux migre sur de longues distances et peut parcourir jusqu'à 15 000 km aller-retour entre ses lieux de reproduction et d'hivernage. Il est chassé comme gibier dans les Caraïbes et le nord de l'Amérique du Sud. La ségrégation spatiale qui caractérise les aires de reproduction, de migration et d'hivernage des populations connues indique que le Bécassin roux peut être divisé en deux unités désignables (UD), soit les populations *caurinus* et *hendersoni/griseus*, selon la sous-espèce et le complexe de sous-espèces *L. g. caurinus* et *L. g. hendersoni/griseus*, respectivement. Il y a une forte inférence selon laquelle chacune des populations *caurinus* et *hendersoni/griseus* possède des caractères héréditaires distincts, notamment des voies migratoires fortement différenciées ainsi que des haltes migratoires et des lieux de reproduction et d'hivernage distincts. Par conséquent, les deux populations de Bécassins roux présentes au Canada sont considérées comme distinctes et importantes sur le plan de l'évolution, et sont donc évaluées comme deux UD distinctes.



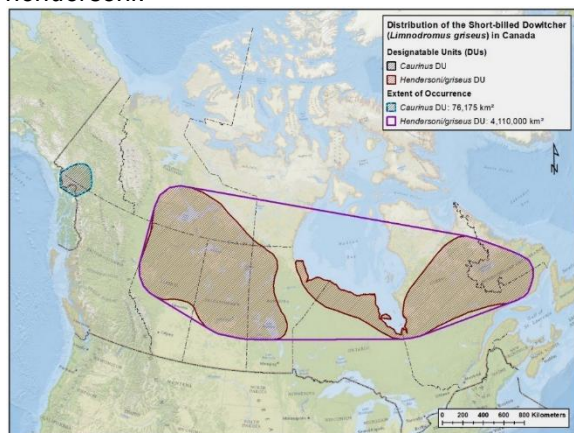
Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada



Répartition

Le Bécassin roux se reproduit principalement dans la forêt boréale du Canada et de l'Alaska. Au Canada, l'espèce est présente depuis la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'est. L'aire de reproduction de l'UD *hendersoni/griseus* s'étend vers l'est à partir du centre-sud des Territoires du Nord-Ouest, aussi loin au sud qu'Edmonton en Alberta et le centre de la Saskatchewan, peut-être aussi loin au sud-est que l'extrémité nord du lac Winnipeg, au Manitoba, et au nord le long des basses terres de la baie d'Hudson, et depuis le Manitoba jusqu'àussi loin à l'est que la baie James, en Ontario. Les individus de cette UD se reproduisent également au Nunavut, le long de la baie James, et depuis la baie d'Hudson et la baie James dans le nord-ouest du Québec jusqu'au Labrador, à l'est. Les individus décrits comme des *L. g. hendersoni* migrent en passant par l'est et le centre de l'Amérique du Nord, à l'est des Rocheuses, et hivernent principalement le long des côtes de l'Atlantique et du golfe du Mexique aux États-Unis, mais aussi jusqu'à la côte caribéenne de l'Amérique centrale, plus au sud. Les individus considérés comme des *L. g. griseus* migrent le long de la côte de l'Atlantique, et hivernent dans les Caraïbes et le long de la côte nord de l'Amérique du Sud, où leur aire d'hivernage chevauche celle de *L. g. hendersoni*.



Traduction de la légende :
Distribution of the Short-billed Dowitcher (*Limnodromus griseus*) in Canada = Aires de répartition du Bécassin roux (*Limnodromus griseus*) au Canada
Designatable Units (DUs) = Unités désignables (UD)
Caurinus DU = UD *caurinus*
Hendersoni/griseus DU = UD *hendersoni/griseus*
Extent of Occurrence = Zone d'occurrence
Caurinus DU: 76,175 km² = UD *caurinus* : 76 175 km²

Hendersoni/griseus DU: 4,110,000 km² = UD *hendersoni/griseus* : 4 110 000 km²

Carte des aires de reproduction canadiennes du Bécassin roux, utilisée pour calculer la zone d'occurrence de chaque UD au Canada (voir la légende; sources d'information consultées pour estimer les aires de reproduction : Consortium Gauthier et Guillemette – G.R.E.B.E., 1991; Smith, 1996; Sinclair et al., 2003; Burke et Sutherland, 2007; FAN, 2007; Fraser, 2015; Artuso, 2018; Québec Breeding Bird Atlas, 2020; Saskatchewan Breeding Bird Atlas, 2020; Fink et al., 2023; eBird, 2024; Haché, données inédites). Dans la plupart des provinces et des territoires, les aires de reproduction dans le nord de la forêt boréale sont approximatives parce que l'information disponible est limitée.

Source : COSEPAC, 2024. SOUS-PRESSE. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Bécassin roux (*Limnodromus griseus*), sous espèce *caurinus* (*Limnodromus griseus caurinus*) et *hendersoni/griseus* (*Limnodromus griseus hendersoni/griseus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xviii + 96 p.

Habitat

Le Bécassin roux niche principalement dans les tourbières minérotrophes de la forêt boréale, plus particulièrement dans de grandes tourbières présentant des zones de végétation aquatique émergente (p. ex. carex) et de nombreux étangs et bassins peu profonds, entrecoupés d'arbustes et de petits conifères. En hiver, le Bécassin roux préfère les milieux humides côtiers comme les estuaires, les lagunes, les vasières et les bordures des mangroves.

Biologie

Le Bécassin roux est monogame et ne défend qu'une petite zone autour du nid, puis autour des jeunes une fois que ceux-ci ont quitté le nid. Les adultes arrivent dans les lieux de reproduction à la mi-mai, et l'incubation commence au début juin. Le nid est une simple dépression sur un substrat sec. La femelle pond habituellement quatre oeufs, et la période d'incubation de trois semaines commence entre la mi-mai et la mi-juin. Les jeunes, précoces, quittent le nid peu après l'éclosion, et le mâle assure l'élevage durant 14 jours en moyenne. Le Bécassin roux produit une seule couvée par année. L'âge à la première reproduction est de un an, et la durée d'une génération est estimée à quatre ans. Dans les lieux de reproduction et



d'hivernage et dans les haltes migratoires, l'espèce se nourrit principalement d'invertébrés aquatiques comme des mollusques, des vers et des crustacés.

Taille et tendances des populations

Selon les estimations publiées, la taille de la population canadienne de l'UD *hendersoni/griseus* serait de 78 000 individus matures, dont la totalité se reproduit au Canada. Ces estimations sont toutefois fondées sur des relevés effectués dans les années 1980 et 1990. Il n'y a pas d'information plus récente sur la population de *L. g. hendersoni/griseus*. L'analyse des tendances à long terme (de 1980 à 2019) d'après les données du RIOR indique que l'UD *hendersoni/griseus* a connu un déclin de 85,24 % (IC à 95 % : -93,14, -66,89). Toujours selon les données du RIOR, la tendance à court terme (de 2007 à 2019), équivalente à 3 générations, était de -7,19 % (-13,21, -1,32) par année, ce qui correspond à un déclin global sur 3 générations de 58,94 % (-81,93, -14,74).

Menaces et facteurs limitatifs

De multiples menaces et facteurs limitatifs en interaction les uns avec les autres ont probablement entraîné le déclin de la population de Bécassins roux. L'un de ces facteurs est le faible taux de reproduction annuel de l'espèce, qui ne produit qu'une seule couvée comptant un maximum de quatre oeufs. La plus grande menace qui pèse sur l'UD *hendersoni/griseus* en particulier est la chasse sportive et de subsistance pratiquée dans les Caraïbes et en Amérique du Sud. Pour les deux UD, les menaces les plus importantes sont la perte et la dégradation des milieux humides et d'autres habitats dans les haltes migratoires, dans les lieux d'hivernage et, de plus en plus, dans les lieux de reproduction. L'espèce est aussi exposée aux effets des changements climatiques et aux phénomènes météorologiques violents dans les lieux de reproduction et d'hivernage et pendant la migration.

Protection, Statut et classements

En 2024, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a reclassé le Bécassin roux, qui était considéré comme une «

préoccupation mineure », dans la catégorie « vulnérable ». Au Canada, NatureServe considère le Bécassin roux comme étant vulnérable à titre d'espèce nicheuse et comme étant apparemment non en péril à titre d'espèce migratrice (N3N4B, N4N5M). À titre d'espèce nicheuse, le Bécassin roux est « gravement en péril » au Yukon et en Colombie-Britannique (S1 et S1S2, respectivement), et « vulnérable » (S3) dans la plupart des autres provinces où il est classé. En Alaska, la cote « II Red » de l'Alaska Species Ranking System a été attribuée à la population de *L. g. caurinus*. Au Canada, le Bécassin roux, ses nids et ses oeufs sont protégés en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, et l'espèce est également protégée en vertu de lois semblables dans certaines provinces. Une petite partie (environ 3 %) de l'habitat de reproduction convenable (c.-à-d. les milieux humides des régions boréales et les vasières côtières) au Canada est protégée par des parcs nationaux ou provinciaux, des refuges d'oiseaux migrateurs ou des réserves nationales de faune. À l'extérieur de l'aire de reproduction de l'espèce, un réseau de haltes migratoires clés qui sont jugées d'importance nationale ou internationale pour les oiseaux de rivage, dont le Bécassin roux, est établi dans les Amériques selon diverses désignations de conservation, notamment le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental (RRORHO) et le programme des zones importantes.

Source : COSEPAC. 2024. SOUS-PRESSE. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Bécassin roux (*Limnodromus griseus*), sous espèce *caurinus* (*Limnodromus griseus caurinus*) et *hendersoni/griseus* (*Limnodromus griseus hendersoni/griseus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xviii + 96 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante:

<https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à Enviinfo@ec.gc.ca.



Harfang des neiges



Photo: © Audrey Robillard

Nom scientifique

Bubo scandiacus

Taxon

Oiseaux

Statut du COSEPAC

Menacée

Aire de répartition canadienne

YT, NT, NU, BC, AB, SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE, NL

Justification de la désignation

On estime que de 90 à 95 % de la population nord-américaine de cette chouette arctique se reproduit au Canada. En 1995, le COSEPAC a désigné cette espèce « non en péril » en raison de sa large aire de répartition et de l'absence de signes de déclin. Depuis, l'amélioration des techniques d'estimation a permis de revoir à la baisse la taille de la population d'un ordre de grandeur. Les données du Recensement des oiseaux de Noël (RON), qui permettent de suivre les tendances dans la partie sud de l'aire d'hivernage, montrent un déclin de 42,6 % (2,3 % par an) au cours des 3 dernières générations (24 ans). Selon les connaissances autochtones provenant de l'île de Baffin et de la côte du Yukon, l'espèce est observée moins fréquemment qu'auparavant, probablement à cause du réchauffement climatique. Au nombre

des menaces pesant sur l'espèce, mentionnons l'influenza aviaire, l'empoisonnement par des rodenticides anticoagulants, les collisions, l'électrocution et, bien que les effets spécifiques sur les trois prochaines générations soient incertains, les changements dans les aires de reproduction et d'hivernage causés par les changements climatiques.

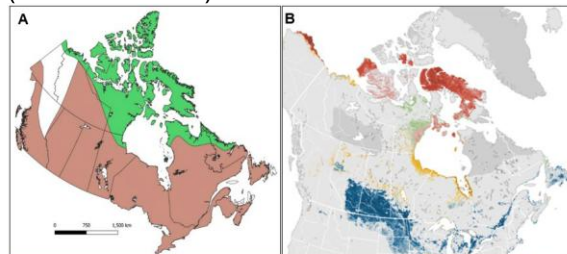
Description et importance de l'espèce sauvage

Grand hibou blanc de l'Arctique impossible à ne pas reconnaître, le Harfang des neiges (*Bubo scandiacus*) est une espèce très mobile démontrant des irrptions sur le plan de l'abondance dans ses aires de reproduction et de non-reproduction. En tant que principal prédateur des écosystèmes de la toundra, ses effectifs varient considérablement (0 à 0,12 nid/km²) d'une année à l'autre dans un endroit donné selon l'abondance des proies.

Le Harfang des neiges occupe une place importante dans les légendes et les cultures autochtones et non autochtones du Canada, notamment en tant qu'oiseau emblématique du Québec.

Répartition

Le Harfang des neiges se reproduit dans les écosystèmes de la toundra des pays circumpolaires, soit le Groenland, la Norvège, la Finlande, la Russie, la Suède, les États-Unis (Alaska) et le Canada. Bien que la reproduction (de mai à septembre) soit limitée à ces écosystèmes, l'espèce est présente dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada en dehors de la période de reproduction (d'octobre à avril).



Répartition du Harfang des neiges au Canada et dans le monde. A) toute l'année (vert); en période de non-reproduction (brun; Canada); B) en période de reproduction (rouge), en migration (vert : avant la reproduction; jaune : après la reproduction) et en période de non-



reproduction (bleu), Canada et États-Unis (gris pâle = zone modélisée, et gris foncé = aucune prédiction). Il faut faire preuve de prudence lors de l'interprétation de la répartition de cette espèce (en particulier dans l'Arctique et l'intérieur de la Colombie-Britannique) en raison de la répartition localisée des observateurs et de la couverture non systématique des relevés.

Source : COSEPAC, 2025, SOUS-PRESSE, Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Harfang des neiges (*Bubo scandiacus*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xvii + 51 p.

Habitat

L'espèce utilise une variété de milieux tout au long de son cycle annuel. Pendant la période de reproduction, elle niche généralement dans la toundra mésique à sèche. En dehors de la période de reproduction, on la trouve à l'intérieur des terres dans des zones ouvertes (toundra ou prairies tempérées), mais elle fréquente également les côtes, les lacs couverts de glace (p. ex. Grands Lacs) et même la glace de mer.

Biologie

Le Harfang des neiges est un oiseau longévif (le taux de survie annuel des adultes se situe entre 85 et 93 %) qui a un potentiel de reproduction élevé (taille moyenne des couvées = 7,1 oeufs) et un taux de reproduction annuel de plus de 85 %. Le taux de survie des juvéniles est faible (environ 68 %). La reproduction peut commencer à l'âge de deux ans, mais l'âge moyen de la première reproduction est d'environ quatre ans. Dans l'ensemble de l'aire de répartition, le lieu et le succès de la reproduction sont étroitement liés à l'abondance locale des proies privilégiées par l'espèce, les lemmings (sous-famille des Microtinés), qui représentent jusqu'à 95 % du régime alimentaire du Harfang des neiges pendant la période de reproduction. Compte tenu du fait que les populations de lemmings présentent d'importantes fluctuations de l'abondance chaque année et que le Harfang des neiges possède un potentiel élevé de mobilité, ce dernier est très dispersif et montre une très faible fidélité aux sites de reproduction. Il s'agit d'une espèce irruptive classique (c.-à-d. une espèce qui présente des déplacements irréguliers à grande échelle liés à la disponibilité de la nourriture).

Taille et tendances des populations

Il est très difficile d'estimer la taille de la population de Harfangs des neiges. Toutefois, plusieurs éléments indiquent qu'il existe entre 13 000 et 16 000 individus matures au Canada. Cette estimation est globalement cohérente avec les estimations précédentes réalisées à l'aide de l'ADNmt (14 000 femelles adultes dans le monde) ou mesurées selon la densité de nidification dans les aires de reproduction et extrapolées à l'ensemble des écosystèmes de toundra disponibles (allant d'un minimum de 7 000 à 8 000 couples à un maximum de 25 000 couples dans le monde). Ces estimations révisées sont bien inférieures aux 290 000 individus estimés dans le monde en 2004. Les estimations actuelles sont le résultat d'une combinaison de nouvelles méthodes (p. ex. la génétique) et de méthodes plus précises (p. ex. la modélisation du comportement irruptif) plutôt que d'un déclin de la population d'un ordre de grandeur.

Néanmoins, différents indices laissent croire à un déclin continu au Canada. Les données du Recensement des oiseaux de Noël (RON) de l'Amérique du Nord saisissent les tendances de la portion la plus méridionale de la population hivernante. On pense que ces données représentent la population canadienne ainsi que de 90 à 95 % des Harfangs des neiges d'Amérique du Nord qui nichent au Canada. Ces données montrent une baisse de 42,6 % au cours des 24 dernières années (3 générations), d'après un déclin à long terme de 2,3 % par an. Dans la région des marmites torrentielles des Prairies, où une proportion élevée d'adultes passeraient l'hiver, les données du RON indiquent un déclin de 38,9 % durant la même période.

Menaces et facteurs limitatifs

Bien que les répercussions des changements climatiques soient considérées comme inconnues parce qu'elles sont difficiles à mesurer sur la période de trois générations visée par l'évaluation des menaces, il s'agit de la menace plausible la plus grave pour l'espèce dans son ensemble à cause des changements actuels et prévus de l'habitat de reproduction et d'hivernage dans les écosystèmes de la toundra qui évoluent rapidement. L'augmentation des températures dans l'habitat de reproduction pourrait toucher les populations de lemmings (principale source de



nourriture) par la formation de croûtes de glace dans le manteau neigeux. Le recul mondial des écosystèmes de la toundra vers le pôle, dû à l'arbustification (c.-à-d. avancée de la limite arbustive dans l'Arctique en réponse au réchauffement climatique) et à l'intensification des fortes pluies pourrait également menacer le Harfang des neiges, effets qui sont de plus en plus marqués dans la partie méridionale du biome de la toundra. Certains harfangs adultes hivernent dans la glace de mer de l'Arctique, dont l'étendue est en déclin.

En dehors de la période de reproduction, la mortalité associée aux structures anthropiques et aux véhicules semble toucher fortement les juvéniles, bien que les adultes le soient également. Plus précisément, de 22 à 24 % de la mortalité dans les aires autres que les aires de reproduction est due aux conditions météorologiques (exposition), aux maladies, à la prédation ou à la famine, tandis que les collisions avec des automobiles (18 à 22 %) et des aéronefs (9 à 11 %) et l'électrocution (3 à 6 %) sont les principales sources de mortalité anthropique. Le Harfang des neiges est également exposé à une contamination indirecte (principalement des rodenticides anticoagulants) et à des maladies (p. ex. influenza aviaire hautement pathogène, virus du Nil occidental), dont les conséquences au niveau de la population sont probablement importantes, mais actuellement incertaines.

Protection, Statut et classements

Le Harfang des neiges n'est pas protégé au Canada en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, car les hiboux (Strigidés) ont été exclus de la convention originale, mais il bénéficie d'une protection en vertu d'une loi sur les espèces sauvages (ou l'équivalent) dans chaque province et territoire. L'UICN le considère comme vulnérable au niveau mondial, et Partenaires d'envol l'a inscrit sur sa liste de surveillance (jaune) des espèces d'Amérique du Nord. NatureServe a évalué son statut de conservation mondial comme G4 (apparemment en sécurité) et au Canada comme non en péril à l'échelle nationale (N5B, N5N, N5M), bien qu'il soit gravement en péril au Yukon (S1) et au Labrador (S1B), et vulnérable au Manitoba et dans l'île de Terre-Neuve (S3N). Même si le Harfang des neiges niche régulièrement dans

des zones protégées telles que des parcs nationaux (p. ex. Sirmilik, Auyuittuq, Quttinirpaaq) et les utilise comme haltes (p. ex. parc national des Prairies), la plus grande partie de son de répartition se trouve à l'extérieur des limites des parcs nationaux ou d'autres aires protégées.

Source : COSEPAC. 2025. SOUS-PRESSE. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Harfang des neiges (*Bubo scandiacus*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xvii + 51 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante:

<https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à Enviroinfo@ec.gc.ca.



Massasauga de l'Est



Photo: © Ryan M. Bolton

Nom scientifique

Sistrurus catenatus

Taxon

Reptiles

Statut du COSEPAC

Menacée

Aire de répartition canadienne

ON

Justification de la désignation

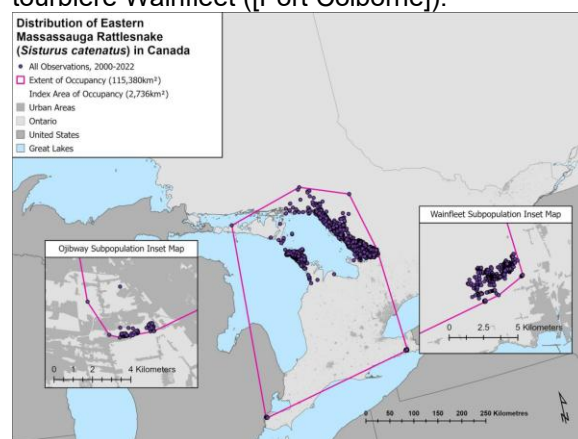
Ce serpent à sonnettes compte quatre sous-populations en Ontario, soit dans l'est de la baie Georgienne, la péninsule Bruce, Windsor et Wainfleet. Cette espèce était auparavant évaluée comme deux unités désignables (UD). Cependant, d'après les meilleures données accessibles à ce jour, l'aire de répartition canadienne était autrefois continue, et donc les serpents ne présentent pas d'adaptations uniques. L'espèce a donc été évaluée comme une seule UD. Toutes les sous-populations sont en déclin à cause de la dégradation et de la perte continues de l'habitat, de l'augmentation de la mortalité routière et de la persécution continue (l'espèce est venimeuse). L'activité humaine dans l'aire de répartition limitée restante s'intensifie, et l'impact global des menaces actuelles et futures pourrait entraîner un déclin de plus de 30 % au cours des 25 prochaines années.

Description et importance de l'espèce sauvage

Le massasauga de l'Est (*Sistrurus catenatus*) est un serpent à sonnette de taille relativement petite, au corps épais, muni au bout de la queue d'un bruiteur segmenté. Il est typiquement gris-brun clair, et a sur le dos des taches brun foncé en forme de selle. Il possède une tête de forme triangulaire, des pupilles elliptiques et une paire de fossettes thermosensibles entre les yeux et les narines. Il s'agit du seul serpent venimeux existant dans l'est du Canada.

Répartition

L'aire de répartition du massasauga de l'Est s'étend du Canada (Ontario) au sud des États-Unis, dans les régions biogéographiques des plaines des Grands Lacs et du sud de la région boréale, ainsi que dans la zone biogéographique des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent. Cette zone comprend deux provinces fauniques des amphibiens et reptiles, soit la province carolinienne et la province Hurontario (COSEWIC, 2009b). Au Canada, le massasauga de l'Est compte des sous-populations réparties dans deux régions : 1) la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent (GLSL; péninsule Bruce et est de la baie Georgienne), et 2) la région carolinienne (prairie Ojibway [Windsor] et tourbière Wainfleet ([Port Colborne])).



Traduction des toponymes et de la légende :
Distribution of Eastern Massasauga Rattlesnake (*Sistrurus catenatus*) in Canada = Répartition du massasauga de l'Est (*Sistrurus catenatus*) au Canada
All Observations, 2000-2022 = Toutes les observations (2000-2022)
Extent of Occupancy (115,380 km²) = Zone d'occupation (115 380 km²)
Index Area of Occupancy (2,736 km²) = Indice de zone d'occupation (2 736 km²)
Urban Areas = Zones urbaines



Ontario = Ontario
United States = États-Unis
Great Lakes = Grands Lacs
Kilometers = Kilomètres

Aire de répartition contemporaine du massasauga de l'Est (*Sistrurus catenatus*) au Canada. Zone d'occurrence et indice de zone d'occupation (IZO) (2000-2022). Carte préparée par le Secrétariat du COSEPAC.

Source : COSEPAC. 2025. SOUS-PRESSE. Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur le massasauga de l'Est (*Sistrurus catenatus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. xvii + 134 p.

Habitat

Le massasauga de l'Est habite les prairies humides, les champs abandonnés, les tourbières, les fourrés d'arbustes, les tourbières ombrotrophes et minérotrophes, les landes rocheuses ainsi que les forêts de feuillus et de conifères. L'espèce a besoin d'un milieu semi-ouvert, ouvert ou de petites ouvertures dans le couvert forestier. Ses sites d'hibernation peuvent être des terriers de mammifères ou d'écrevisses, des fissures rocheuses ou d'autres espaces situés sous la ligne de gel. La quantité et la qualité de l'habitat du massasauga de l'Est dans la région carolinienne continuent de diminuer. Sur le pourtour de la région de la baie Georgienne, l'habitat, relativement étendu et intact, est soumis à un niveau modéré de dégradation et de destruction.

Biologie

En Ontario, le massasauga de l'Est a une courte saison d'activité et hiberne généralement de la mi-septembre à la mi-mai. Il se nourrit presque exclusivement de petits mammifères; cependant, d'autres serpents et amphibiens font également partie de son régime alimentaire. Il s'agit d'un serpent cryptique qui préfère battre en retraite ou faire appel à son camouflage pour éviter la détection visuelle. Les déplacements saisonniers actifs à partir des hibernacles varient selon le sexe et la maturité (de 0,5 à 2,2 km), bien que des distances plus longues aient été signalées dans les sous-populations de la région des GLSL. L'accouplement a lieu à la fin de l'été et les jeunes naissent l'été suivant. Les femelles peuvent atteindre la maturité sexuelle à l'âge de deux ans et se reproduire chaque année, mais les cycles de reproduction consécutifs sont rares au Canada. En général, le premier cycle de

reproduction a lieu entre l'âge de trois et de six ans. Cette espèce peut vivre plus de 10 ans à l'état sauvage, et la durée d'une génération est d'environ 6 à 8 ans. Le taux de mortalité annuel des adultes est de 25 à 40 %.

Taille et tendances des populations

L'analyse de viabilité de la population (AVP) au Canada, avec une estimation prudente fondée sur un cas de mortalité routière supplémentaire, prévoit un déclin de 46 à 100 % sur 3 générations. Six cas de mortalité supplémentaires entraînent un risque d'effondrement complet de la population en l'espace de quelques générations seulement. Des relevés insuffisants empêchent d'obtenir des estimations exactes de la population de la région des GLSL. Les données du Centre d'information sur le patrimoine naturel (CIPN) indiquent qu'il y a eu une sous-déclaration par le passé, ce qui nuit à la compréhension des aires de répartition occupées, qui sont en corrélation avec les tendances de la population. L'aire d'activité estivale est estimée à 2 373 km², ce qui laisse croire à une population maximale de 2 373 à 14 236 adultes, avec des estimations contemporaines pour des sites représentatifs allant de 2 435 à 12 027 adultes. Dans la région carolinienne, les sous-populations sont en déclin, la sous-population d'Ojibway étant considérée comme non viable depuis 2019. La sous-population de Wainfleet est quant à elle dans un état de « rétablissement géré », mais une AVP prévoit une probabilité de disparition de 68 % d'ici 20 à 40 ans sans une gestion continue.

Menaces et facteurs limitatifs

La tendance de déclin passée du massasauga de l'Est dans l'ensemble de son aire de répartition au Canada est attribuée à la perte d'habitat sous la pression de l'agriculture, de l'urbanisation, de l'extraction des ressources et de l'expansion du réseau routier, combinée à la persécution. On suspecte un déclin contemporain du nombre d'individus matures dans la région des GLSL attribuable au transport (mortalité sur les routes), aux changements climatiques et aux effets des phénomènes météorologiques violents (c.-à-d. les inondations hivernales), au développement résidentiel et commercial, et à l'utilisation des ressources



biologiques. La qualité de l'habitat, la petite taille des parcelles et la faible résilience aux effets des changements climatiques (c.-à-d. la stochasticité environnementale), les modifications du système naturel (exploitation historique de la tourbe, drainage des milieux humides, succession écologique) et l'expansion urbaine (transports, développement résidentiel) sont les plus grandes menaces qui pèsent sur les sous-populations caroliniennes. Les facteurs limitatifs naturels comprennent les faibles taux de reproduction, le faible recrutement, la maturité tardive et la mortalité élevée chez les adultes. L'isolement de l'habitat, la dérive génétique et les faibles taux de dispersion font que les sous-populations disparues ont peu de chances d'être recolonisées naturellement.

Protection, Statut et classements

Le COSEPAC a classé le massasauga de l'Est comme une espèce « menacée » au Canada en 1991, et le statut a été reconfirmé en 2002. En 2012, le COSEPAC a divisé l'espèce en deux unités désignables (UD) : 1) l'UD des Grands Lacs et du Saint-Laurent (menacée), et 2) l'UD carolinienne (en voie de disparition). L'espèce ne remplit plus les critères d'une structure à deux UD et a été évaluée en mai 2025 en tant qu'une seule et même UD, désignée « menacée ». Le présent rapport maintient une délimitation régionale lorsque cela est approprié. L'espèce et son habitat sont protégés par la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* à l'échelle provinciale et par la *Loi sur les espèces en péril* de 2002 sur le territoire domanial. Ce serpent est par ailleurs un reptile « spécialement protégé » en vertu de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* de l'Ontario.

Les activités de rétablissement en cours comprennent le suivi des populations, la sensibilisation et l'éducation, l'atténuation des effets des routes, un plan de survie de l'espèce hors site, le suivi de l'hibernation, l'« hibernation assistée » néonatale, les déplacements, l'amélioration de la qualité de l'habitat et la recherche scientifique.

Source : COSEPAC. 2025. SOUS-PRESSE.
Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur le massasauga de l'Est (*Sistrurus catenatus*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. xvii + 134 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante:

<https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à Enviroinfo@ec.gc.ca.



Couleuvre à petite tête



Photo: © Gary Allen

Nom scientifique

Thamnophis butleri

Taxon

Reptiles

Statut du COSEPAC

Menacée

Aire de répartition canadienne

ON

Justification de la désignation

Les sous populations de cette petite couleuvre spécialiste se trouvent dans des reliquats d'habitat de faible superficie, isolés et dispersés du sud de l'Ontario. La fragmentation des paysages urbains par les routes dans les régions de Windsor Essex et de Sarnia Lambton empêche le déplacement des individus entre les sous populations. Les relevés effectués depuis 2012 n'ont pas permis de déceler l'espèce dans deux sites où on la trouvait auparavant. Les menaces cumulatives qui pèsent sur l'espèce sont le développement résidentiel et commercial, les corridors de transport et de service, les modifications des systèmes naturels, et les effets génétiques négatifs de la petite taille des populations et de la stochasticité démographique.

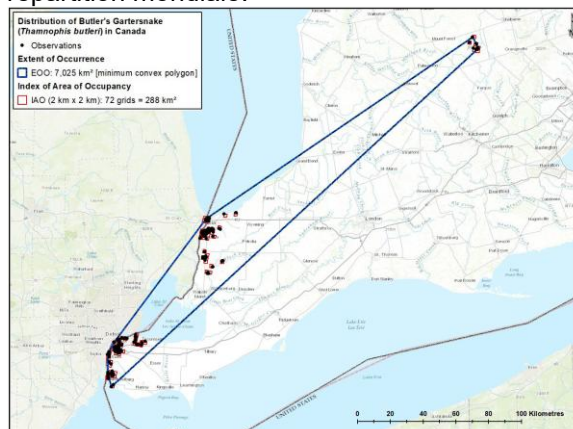
Description et importance de l'espèce sauvage

La couleuvre à petite tête (*Thamnophis butleri*) est une petite couleuvre d'environ 40 cm de long

dotée de trois rayures distinctes jaune vif le long de son dos brun foncé. On la confond facilement avec deux autres espèces de couleuvre, soit la couleuvre rayée (*T. sirtalis*) et la couleuvre mince (*T. sauritus*); toutefois, la couleuvre à petite tête est plus courte, a une tête plus petite et ses rayures latérales sont centrées sur la troisième rangée d'écailles. La conservation de la couleuvre à petite tête au Canada contribue à la persistance de cette espèce à l'échelle mondiale et offre une occasion unique aux jeunes des milieux urbains d'observer les reptiles indigènes et de s'y intéresser.

Répartition

La couleuvre à petite tête est confinée à la région des Grands Lacs, ce qui en fait la couleuvre d'Amérique du Nord ayant l'une des plus petites aires de répartition mondiale. Son aire de répartition est éparse et limitée à trois petites zones dans le sud-ouest de l'Ontario et à des parties de quatre États américains (Wisconsin, Ohio, Michigan et Indiana). L'aire de répartition canadienne de la couleuvre à petite tête représente environ 16 % de son aire de répartition mondiale.



Traduction de la légende :

Distribution

of Butler's Gartersnake (*Thamnophis butleri*) in Canada = Distribution de la couleuvre à petite tête (*Thamnophis butleri*) au Canada

Observations = Observations

Extent of Occurrence = Zone d'occurrence
EOO : 7,025 km² (minimum convex polygon) =
Zone d'occurrence : 7 025 km² (polygone convexe minimal)

Index of Area of Occupancy = Indice de la zone d'occupation



IAO (2 km x 2 km): 72 grids = 288 km² = Indice de la zone d'occupation (2 km x 2 km): 72 carrés = 288 km²

Zone d'occurrence et indice de zone d'occupation (IZO) actuels de la couleuvre à petite tête (*Thamnophis butleri*) au Canada. Les sous-populations existantes sont Windsor-Essex (WI), Sarnia-Lambton (SA) et le marais Luther (ML). La couleuvre à petite tête est peut-être disparue des terres de la Première Nation de Walpole Island (PNWI), mais elle a été classée comme étant historique et incluse dans l'estimation de l'IZO parce que son statut à cet endroit demeure incertain (voir l'annexe 2). Système de coordonnées : NAD 83, UTM Zone 17 N. Carte produite par le secrétariat du COSEPAC (Amit Saini).

Source : COSEPAC, 2024. SOUS PRESSE. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la couleuvre à petite tête (*Thamnophis butleri*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xv + 76 p.

Habitat

L'habitat caractéristique de la couleuvre à petite tête comprend principalement des prés, des champs abandonnés et des prairies d'herbes hautes ainsi que des milieux humides ou des éléments de drainage permanents ou éphémères à proximité. Cette espèce se trouve également dans les zones urbaines et dans les parties naturalisées de parcs en milieux urbains, de terres industrielles, de sites commerciaux et de propriétés abandonnées. Parmi les éléments de l'habitat essentiel, on compte un couvert dense de graminées ou de plantes herbacées non graminéoides, associé à une épaisse couche de chaume, et des vers de terre en abondance, dont l'espèce se nourrit. Les sites d'hivernage comprennent des terriers de petits mammifères, des fourmilières, des remblais lâches, des fondations et des trous d'écrevisses. Les femelles gravides passent leur gestation dans un habitat au couvert forestier clairsemé et se déplacent vers des terres basses au sol humide pour donner naissance à leurs petits.

Biologie

Dans le sud-ouest de l'Ontario, la couleuvre à petite tête est généralement active d'avril à octobre. L'accouplement a lieu au début du printemps et de 8 à 10 petits naissent habituellement en juillet. L'espèce atteint sa

maturité sexuelle à deux ans, et la durée d'une génération est d'environ quatre ans. Cette couleuvre se nourrit principalement de vers de terre, et ses prédateurs sont vraisemblablement les mêmes que ceux des autres espèces du même genre (*Thamnophis*). La plupart des individus dans les sites d'étude effectuaient des déplacements limités. Leur rayon d'activité maximal est inférieur à 1 hectare, et leur distance moyenne de déplacement est de 300 m. On a toutefois observé un petit nombre d'individus se déplaçant sur plus de 500 m.

Taille et tendances des populations

À l'aide d'estimations récentes de l'abondance et de la densité dans quatre sites des régions de Windsor-Essex et de Sarnia-Lambton, ainsi que de l'extrapolation de ces estimations dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, on estime la taille totale de la population canadienne de couleuvres à petite tête entre 6 560 et 23 600 adultes. Les résultats des relevés ciblés et ponctuels indiquent un déclin récent d'environ 29 % du nombre de sites historiquement occupés dans les régions de Windsor-Essex et de Sarnia-Lambton depuis l'évaluation précédente de la situation en 2010. À l'échelle de l'aire de répartition, l'indice de zone d'occupation a diminué de 20 % depuis l'évaluation précédente. La présence continue de cette espèce dans un site relativement vaste et historiquement occupé est inconnue.

Menaces et facteurs limitatifs

Les pratiques agricoles, la succession forestière et l'urbanisation ont toujours contribué à la perte et à la fragmentation de l'habitat de la couleuvre à petite tête au Canada. À l'heure actuelle, les trois principales menaces qui pèsent sur cette espèce et son habitat sont les corridors de transport et de service, le développement résidentiel et commercial et la modification des systèmes naturels. L'impact global des menaces pesant sur la couleuvre à petite tête est considéré comme moyen. La perte d'habitat se poursuit dans les régions de Windsor-Essex et de Sarnia-Lambton, mais pas dans le marais Luther.



Protection, Statut et classements

La couleuvre à petite tête est inscrite comme espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (2002) du gouvernement fédéral et de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario. Elle est également désignée « reptile spécialement protégé » aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* de l'Ontario. Un programme de rétablissement fédéral pour la couleuvre à petite tête a été achevé en 2018, et il a permis de désigner l'habitat essentiel dans 97 carrés de quadrillage de 1 km². Aux États-Unis, cette espèce n'est protégée par la loi que dans l'Indiana, où elle figure sur la liste des espèces en voie de disparition. À l'échelle mondiale, la couleuvre à petite tête est classée G4 (en sécurité).

Source : COSEPAC. 2024. SOUS PRESSE.
Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la couleuvre à petite tête (*Thamnophis butleri*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xv + 76 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante:

<https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à Enviroinfo@ec.gc.ca.



Petit Blongios



Photo: © Nick Bartok

Nom scientifique

Botaurus exilis

Taxon

Oiseaux

Statut du COSEPAC

Préoccupante

Aire de répartition canadienne

SK, MB, ON, QC, NB, NS, PE

Justification de la désignation

Ce petit membre discret de la famille des hérons dépend de milieux humides semi ouverts à niveaux d'eau relativement stables qui abritent des plantes émergentes. Au Canada, le centre de l'aire de répartition de l'espèce se situe dans le sud de l'Ontario et du Québec. La taille de la population est estimée à 4 300 individus matures, ce qui représente une augmentation depuis l'évaluation précédente. Ce constat reflète probablement l'amélioration de la couverture des relevés et des techniques de relevé plutôt qu'une hausse du nombre d'individus. Les relevés régionaux continus qui ont eu lieu au cours des dix dernières années donnent à penser que la population canadienne est actuellement stable. Néanmoins, compte tenu de ses besoins spécialisés en matière d'habitat et de ses faibles effectifs, l'espèce est vulnérable aux futures baisses des niveaux d'eau des Grands Lacs, à la perte d'habitat qui

ne sert pas à la reproduction et à la conversion d'habitat par des plantes envahissantes.

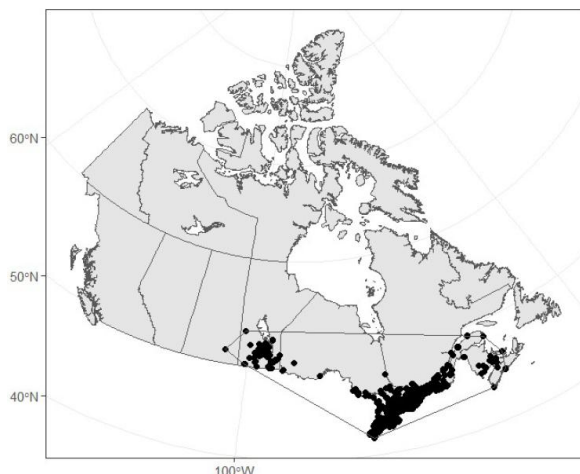
L'espèce pourrait redevenir « menacée » si les menaces ne sont pas atténuées ou gérées de manière efficace.

Description et importance de l'espèce sauvage

Le Petit Blongios (*Botaurus exilis*) est le plus petit héron de l'hémisphère occidental. Il ressemble par sa forme et ses Mexique discrètes au Butor d'Amérique, plus familier, mais il est beaucoup plus petit, et son plumage est un peu plus coloré. Sa calotte et son dos sombres contrastant avec le reste de son corps et ses sus-alaires chamois le distinguent de tous les autres oiseaux de marais. Toutefois, le Petit Blongios est très discret; la plupart du temps, il ne révèle sa présence que par son chant, une suite de « pou-pou-pou », et ses cris. L'espèce est très prisée des naturalistes en tant qu'oiseau mystérieux et attrayant représentatif des marais vierges. Elle est considérée comme un indicateur utile de l'état des milieux humides.

Répartition

L'espèce niche du sud du Canada jusqu'au sud de l'Amérique du Sud, et les individus de l'Amérique du Nord hiverneraient principalement le long des côtes et du golfe du Mexique vers le sud jusqu'au Panama. Au Canada, le Petit Blongios se reproduit dans le sud du Manitoba, de l'Ontario et du Québec ainsi qu'au Nouveau-Brunswick et probablement, à tout le moins occasionnellement, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et dans l'est de la Saskatchewan. La majorité des individus se reproduisent dans le sud de l'Ontario. L'aire de répartition canadienne de l'espèce représente moins de 5 % de son aire de répartition mondiale.



Zone d'occurrence canadienne du Petit Blongios, d'après les occurrences observées pendant la saison de reproduction qui figurent dans la base de données NatureCounts, du 1^{er} avril au 31 juillet, entre 2013 et 2024 (Ethier, comm. pers., 2024). Les points situés dans le Bouclier boréal, où les caractéristiques des milieux humides ont tendance à être différentes de celles d'ailleurs dans l'aire de répartition de l'espèce, peuvent être des occurrences isolées ou être attribuables aux faibles activités de relevé (Bazin, comm. pers., 2023).

Source : COSEPAC, 2024. SOUS-PRESSE. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Petit Blongios (*Botaurus exilis*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xv + 55 p.

Habitat

Le Petit Blongios se reproduit exclusivement dans des marais au niveau d'eau relativement stable qui abritent des espèces végétales émergentes (habituellement des quenouilles, *Typha* spp.) et qui sont entrecoupés de zones d'eau libre (c.-à.-d. des marais semi-émergents). La superficie de ces marais a diminué considérablement dans toute l'aire de répartition de l'espèce depuis la colonisation européenne. Le rythme de cette diminution pourrait cependant s'être ralenti récemment grâce à des programmes de protection et d'intendance des milieux humides.

Biologie

Le Petit Blongios adulte arrive sur les lieux de reproduction au Canada entre la fin mars et le début mai; dès le début mai, son chant se fait entendre et il commence sa nidification. Le Petit

Blongios n'est que faiblement territorial : il niche parfois en petites colonies lâches. Par conséquent, l'étendue des territoires et des domaines vitaux est très variable. Il en va de même pour le succès de la nidification, qui fluctue considérablement, car les nids peuvent être détruits par la montée des eaux, s'effondrer ou être endommagés par différents prédateurs. Certains individus peuvent élever deux couvées par saison, mais de nombreux aspects de la démographie sont encore mal compris. La durée d'une génération est estimée à 3,1 ans. Le Petit Blongios est extrêmement discret et se nourrit principalement de petits poissons et d'insectes.

Taille et tendances des populations

La population nicheuse au Canada s'élèverait à quelque 2 150 couples (4 300 individus matures), mais la précision de cette estimation est incertaine en raison de la nature discrète de l'espèce. Cette augmentation par rapport à la taille de la population estimée dans le rapport de situation précédent (1 500 couples en 2009) reflète une augmentation des activités de recherche plutôt qu'une augmentation réelle. Les effectifs de l'espèce diminuent depuis des années au Canada tout comme dans le nord et le centre des États-Unis. Récemment, les données relatives à l'augmentation ou à la diminution de la population sont équivoques. Les données du Relevé des oiseaux nicheurs et les modèles eBird indiquent un déclin au cours de la dernière période de dix ans, mais les tendances ne sont pas significatives. Les programmes de surveillance des oiseaux des marais indiquent une augmentation des effectifs dans les régions surveillées attribuable à une hausse temporaire des niveaux d'eau, en particulier au cours des cinq dernières années, mais, à l'exception d'une région de l'Ontario, ces tendances ne sont pas significatives.

Menaces et facteurs limitatifs

La perte et la dégradation de l'habitat constituent de loin les plus importantes menaces qui pèsent sur l'espèce. Dans le passé, ces menaces comprenaient la destruction massive des marais, principalement au profit de l'agriculture, mais ces activités se sont ralenties. La dégradation des milieux humides se poursuit dans la majeure partie de l'aire de répartition pour différentes raisons, comme la



fragmentation de l'habitat, la diminution de la qualité de l'eau et la présence de plantes de marais envahissantes. D'autres menaces se font sentir à l'échelle locale, notamment les collisions avec des tours, des clôtures et des véhicules, les activités récréatives, et peut-être les substances toxiques comme les pesticides. Les menaces se produiraient dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, pendant la migration ainsi que dans les lieux de reproduction et ceux utilisés pendant la période internuptiale.

Protection, Statut et classements

Le Petit Blongios est protégé à l'échelle fédérale par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et, étant actuellement inscrit à la liste des espèces menacées de la *Loi sur les espèces en péril*, il est également protégé par cette loi. À l'échelle provinciale, il est désigné en voie de disparition au Manitoba, menacé en Ontario, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick et vulnérable au Québec. NatureServe classe le Petit Blongios comme apparemment en sécurité à l'échelle nationale (N4B) et en Ontario (S4B), en péril au Manitoba (S2S3B) et au Québec (S2B) et gravement en péril au Nouveau-Brunswick (S1S2B). L'espèce est considérée comme une espèce de préoccupation mineure selon la Liste rouge de l'UICN. Le Petit Blongios n'est pas inscrit sur la liste fédérale des espèces en péril aux États-Unis, mais son statut varie de non inscrit à en voie de disparition dans les États frontaliers du Canada.

Source : COSEPAC. 2024. SOUS-PRESSE.
Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC
sur le Petit Blongios (*Botaurus exilis*) au Canada,
Comité sur la situation des espèces en péril au
Canada, Ottawa, xv + 55 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez
consulter l'adresse suivante:

<https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits
de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de
renseignements à la population d'Environnement et
Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au
Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à
Enviinfo@ec.gc.ca.



Abeille-coucou de *Macropis*



Photo: © Matt Pelikan

Nom scientifique

Epeoloides pilosulus

Taxon

Arthropodes

Statut du COSEPAC

Données insuffisantes

Aire de répartition canadienne

AB, SK, MB, ON, QC, NB, NS

Justification de la désignation

Cette espèce très rare pond ses œufs à l'intérieur des nids d'autres abeilles. C'est une espèce spécialisée qui dépend d'une abeille hôte (*Macropis nuda*) dont le régime alimentaire est spécifique (plantes indigènes du genre *Lysimachia* qui sécrètent de l'huile). Depuis la publication du premier rapport de situation sur l'espèce, celle-ci a été observée dans huit sites supplémentaires, ce qui a considérablement élargi son aire de répartition connue au Canada. Cette nouvelle information donne à penser qu'il y a encore de nombreuses zones non recensées un peu partout au Canada qui pourraient abriter de l'habitat de l'espèce, de l'abeille hôte et des plantes dont celle-ci se nourrit. Il n'est plus possible de tirer des conclusions sur la zone d'occurrence, la taille de la population, les menaces ou les tendances. Par conséquent, le statut de l'espèce est passé de la catégorie « en voie de disparition » à « données insuffisantes ».

Description et importance de l'espèce sauvage

L'abeille-coucou de *Macropis* (*Epeoloides pilosulus* Cresson, 1878), est la seule espèce

nord-américaine de ce genre taxinomique, l'autre se trouvant en Europe. *Epeoloides* (Giraud, 1863) est aussi le seul genre de la tribu Epeoloidini (Apidae, Nomadinae), une lignée unique d'abeilles qui comprend seulement ces deux espèces (ci-après appelées abeilles-coucous), qui sont des parasites de nid d'abeilles du genre *Macropis* (Panzer, 1809) (Melittidae), elles-mêmes toutes dépendantes des plantes du genre *Lysimachia*, dont elles récoltent l'huile. Chez les abeilles-coucous, la femelle s'introduit dans le nid de l'abeille hôte et pond un œuf sur la réserve de nourriture amassée par cette dernière. L'abeille-coucou tue l'œuf ou la larve hôte, puis consomme les provisions de nourriture.

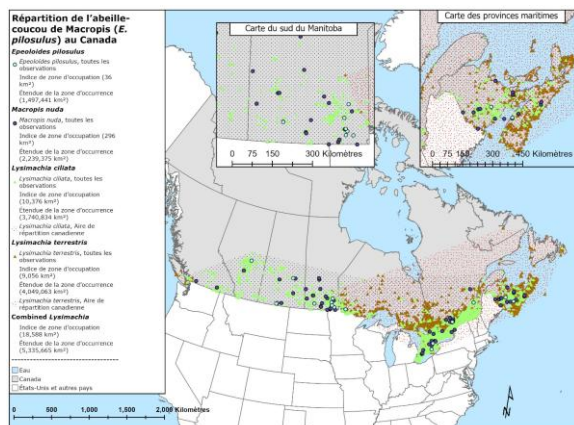
Répartition

L'aire de répartition mondiale de l'abeille-coucou de *Macropis* est entièrement située en Amérique du Nord. Au Canada, elle s'étend de l'Alberta à la Nouvelle-Écosse, en passant par la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick, tandis qu'aux États-Unis, elle couvre une grande partie de l'est et du centre du pays. De récentes mentions dispersées ont été consignées sur la plateforme iNaturalist, notamment dans le Massachusetts, le New Hampshire et l'État de New York. L'abeille-coucou de *Macropis* est sans doute l'une des abeilles les plus rares d'Amérique du Nord. Au Canada, le premier spécimen a été recueilli au Québec à la fin des années 1880, et un total de seulement 25 spécimens ont été recueillis ou observés. Au cours des 50 dernières années, des spécimens ont été collectés en Ontario (1978), en Nouvelle-Écosse (2002), en Alberta (2010), en Saskatchewan (2013), au Manitoba (2019, 2020, 2022) et au Nouveau-Brunswick (2023). Dix-sept sous-populations sont recensées au Canada, soit huit existantes et neuf historiques. Malgré la hausse des collectes d'abeilles dans une grande partie du sud du Canada, seuls huit spécimens ont été collectés ou observés au cours des dix dernières années (2015-2024).



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada



Répartition de l'abeille-coucou de *Macropis* (*Epeoloides pilosulus*), de son abeille hôte (*Macropis nuda*) et des plantes alimentaires de l'hôte (*Lysimachia terrestris* et *Lysimachia ciliata*) au Canada. Les mentions de *Lysimachia terrestris* à l'ouest de la Saskatchewan sont considérées comme des sites où l'espèce a été introduite, et qui ne font donc pas partie de l'aire de répartition indigène de la plante au Canada. Données du GBIF (2025). Carte créée par Ryan Collins (Secrétariat du COSEPAC, juin 2025).

Source : COSEPAC. 2025. SOUS-PRESSE. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'abeille-coucou de *Macropis* (*Epeoloides pilosulus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xv + 55 p.

Habitat

L'abeille-coucou de *Macropis* est présente dans des milieux qui répondent à la fois aux besoins de son abeille hôte (*Macropis nuda*) et des plantes dont cette dernière a besoin pour se nourrir (c.-à-d. des plantes oléagineuses du genre *Lysimachia*, dont la lysimaque ciliée [*L. ciliata*] et la lysimaque terrestre [*L. terrestris*] sont vraisemblablement les plus importantes). Les plantes alimentaires de l'abeille hôte poussent dans des milieux humides éphémères, quoique tant l'abeille que les plantes aient été observées dans des milieux plus secs, mais plus ombragés. L'abeille-coucou de *Macropis* et son abeille hôte s'abreuvent également du nectar d'apocyns (*Apocynum* spp.) et possiblement de celui d'asclépiades (*Asclepias* spp.), et la présence de ces plantes avec les plantes alimentaires de l'abeille hôte peut être un bon indicateur d'habitat convenable pour les deux espèces d'abeilles. L'abeille hôte construit généralement son nid à l'intérieur ou à proximité de parcelles de ses plantes alimentaires, dans

un sol sablonneux exposé au soleil et couvert de végétation basse.

Biologie

L'abeille-coucou de *Macropis* se développe selon un cycle vital annuel, au cours duquel les adultes émergent en juin et en juillet. Le maximum d'activité de l'abeille-coucou coïncide avec le maximum d'activité de nidification de l'abeille hôte, qui a lieu en juillet, soit en même temps que la floraison des plantes alimentaires de cette dernière. Le mâle et la femelle passent l'hiver au stade de larve mature (prénymph) dans un nid de l'abeille hôte et reprennent leur développement à mesure que le temps se réchauffe au printemps suivant. La femelle recherche alors un nid hôte en se servant de son odorat, puis y pond son oeuf. Contrairement à la plupart des abeilles-coucous, la femelle du genre *Epeoloides* reste longtemps (une heure ou plus) dans le nid de l'hôte, principalement pour fermer la cellule après la ponte de son oeuf. La larve d'*Epeoloides* spp. émerge de l'oeuf, puis commence à se nourrir des provisions destinées aux rejetons de l'abeille hôte. La larve de l'abeille-coucou se développe en passant par 4 ou 5 stades avant d'entrer en diapause (c'est-à-dire d'hiverner).

Taille et tendances des populations

Les activités d'échantillonnage, les méthodes de collecte et les données disponibles ne permettent pas d'évaluer la taille et les tendances des populations d'abeilles-coucous de *Macropis* à l'échelle de l'aire de répartition. La plupart des activités d'échantillonnage n'ont pas été réalisées de manière systématique, et la présence de l'abeille-coucou n'a pu être détectée que dans quelques zones, tandis que d'autres activités ont permis de consigner la présence de son hôte ou des plantes alimentaires de celui-ci. On ignore si les sous-populations d'abeilles-coucous de *Macropis* sont gravement fragmentées, mais puisque l'abeille-coucou et son abeille hôte ont toutes deux une faible capacité de dispersion, en plus d'être présentes en faible abondance et en sous-populations présumément isolées, cette hypothèse est probable.

Menaces et facteurs limitatifs

Les principales menaces pesant sur l'abeille-coucou de *Macropis* ont été déterminées par



inférence, d'après les menaces qui pourraient avoir une incidence sur l'abondance ou la répartition des plantes alimentaires de l'abeille hôte, ce qui comprend la perte, la dégradation, la fragmentation et la conversion de l'habitat. Ces menaces font surtout partie de la catégorie Autres modifications de l'écosystème. Par exemple, la propagation continue de plantes non indigènes envahissantes comme la salicaire commune (*Lythrum salicaria*, non apparentée aux lysimaques favorisées par l'abeille hôte) et le roseau commun (*Phragmites australis* subsp. *australis*) dans les zones humides modifie l'écosystème de manière à dégrader l'habitat des plantes alimentaires de l'abeille hôte. D'autres espèces végétales non indigènes, dont certains chardons (*Cirsium* spp.) et l'euphorbe érule (*Euphorbia esula*), livrent aussi une forte compétition aux plantes alimentaires de l'abeille hôte dans les milieux plus secs.

Protection, Statut et classements

L'espèce a été désignée comme étant en voie de disparition par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) en

2011 et est inscrite selon le même statut à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) depuis 2018. Aucun habitat essentiel n'a été désigné dans le programme de rétablissement fédéral. Aux échelles mondiale et nationale, l'abeille-coucou de *Macropis* est évaluée comme étant gravement en péril (cotes G1 et N1, respectivement).

Source : COSEPAC. 2025. SOUS-PRESSE. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur l'abeille-coucou de *Macropis* (*Epeoloides pilosulus*) au Canada Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xv + 55 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse suivante:

<https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à Enviroinfo@ec.gc.ca.